

PROJET D'ETABLISSEMENT
DU COLLEGE INTERNATIONAL DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS ET DU
LYCEE INTERNATIONAL DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

Introduction : Pourquoi ce projet d'établissement ?

2006-2009 :une période de nouveauté

Un nouveau cadre structurel :

Deux nouveaux établissements sont créés:le Collège International de Valbonne Sophia Antipolis et le Lycée International de Valbonne Sophia Antipolis. Cette configuration est très différente de l'unité d'enseignement telle qu'elle existait jusqu'à présent au Centre International de Valbonne.

Ces deux établissements font le choix d'un projet d'établissement commun.

L'implantation des Classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques et économiques reste associée à la structure du lycée.

Des élèves de deux origines :

Les classes seront composées d'une majorité d'élèves inscrits en Section internationale, complétée par des élèves hébergés au Centre International de Valbonne et inscrits en Section française. Cette particularité est une donnée importante de la scolarité au Collège International Sophia Antipolis et au Lycée International de Valbonne Sophia Antipolis.

Des effectifs fluctuants :

De 2006 à 2009, les effectifs du lycée seront en diminution par rapport à l'ancienne structure du Centre International de Valbonne : il y aura à la rentrée 2006 huit classes de Seconde en moins, huit classes de Première en moins à la rentrée 2007 et huit classes de Terminale en moins à la rentrée 2008.

De 2006 à 2009, cette diminution d'effectifs permettra un gain en matière de locaux disponibles.

Mais à partir de 2009, seront accueillis au Lycée les élèves issus des Sections internationales des collèges de l'Eganaude et Niki de Saint Phalle, ce qui engendrera une hausse des effectifs.

Notre inscription dans le Projet académique

Dans l'axe I du Projet académique « Améliorer l'efficacité de l'action éducative et promouvoir l'égalité des chances », trois objectifs intéressent directement nos deux établissements:

Objectif I.1. Renforcer la continuité et la cohérence des pratiques pédagogiques pour améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Au sein de cet objectif, notre projet voudrait insister sur deux thèmes prioritaires :

- I.1.2.Améliorer la fluidité des parcours collèges-lycées :

la présence sur le même site d'un collège et d'un lycée, et pour la période 2006-2009,le recrutement des élèves de notre lycée uniquement parmi ceux de notre collège devrait permettre d'accorder une attention toute particulière à la liaison collège-lycée .De même, cette configuration est un atout pour améliorer l'efficacité de la classe de Seconde.

- I.1.3.Assurer la scolarisation et la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers:

tel est notre but pour le public particulier des élèves de Section française hébergés au Centre International de Valbonne, issus du monde entier et qui seront mélangés dans les classes aux

élèves de Section Internationale, qui ne sont en général pas hébergés.

Objectif I.3. Ouvrir l'Académie sur son environnement local et international

Les Sections internationales sont une ouverture directe sur l'environnement international, qui se vit aussi localement au sein de la technopole de Sophia Antipolis.

Le collège et le lycée bénéficient également d'un environnement culturel riche : radio Clin d'oeil FM, orchestre du Big Band, salle de cinéma et projets-cinéma, option Arts au sein de l'établissement. De plus, un lien privilégié est établi entre le Théâtre National de Nice et le lycée (second cycle et classes préparatoires aux grandes écoles).

Objectif I.4. Renforcer l'éducation à la santé et l'apprentissage de la vie civique.

La diversité sociale, mais surtout culturelle et géographique de nos élèves nous invite à élaborer un mode de vivre-ensemble commun, pour que notre communauté scolaire puisse faire une véritable expérience de vie civique.

Nos atouts

Notre projet s'appuie sur des équipes de professeurs recrutés sur profil et qui enseignent dans les deux cycles, au service de l'unité du collège et du lycée.

Les élèves hébergés bénéficient toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires, d'un encadrement scolaire et extra-scolaire.

Il existe sur le site un enseignement post-baccalauréat : des Classes préparatoires aux grandes écoles, qui bénéficient de l'environnement international.

Enfin, les deux établissements restent adossés au Centre International de Valbonne, ce qui constitue un important apport en matière de moyens logistiques.

L'engagement du Collège International de Valbonne et du Lycée International de Valbonne pour 2006-2009

Le premier engagement concerne la dimension internationale des établissements. Celle-ci induit un projet pédagogique et éducatif, lui-même sous-tendu par un projet de vie culturelle et sociale.

Ces différents projets sont au service de l'intégration de l'élève dans un parcours de scolarité et de vie, un parcours de citoyen.

1. LA DIMENSION INTERNATIONALE DU COLLEGE ET DU LYCEE...

Le Centre International de Valbonne, le Collège et le Lycée sont naturellement inscrits au sein de la technopole de Sophia-Antipolis, ou le « Futur trouve ses racines ». Depuis 1983, sous la responsabilité de l'Education Nationale, le CIV n'a eu de cesse de développer la variété et la richesse d'un enseignement tourné vers l'international, dans un environnement multiculturel. Dans un monde où les échanges internationaux ne cessent de se développer et où la technologie ne cesse de rapprocher les hommes et les femmes de la planète, le bilinguisme ou multilinguisme sera un atout déterminant pour ces élèves.

« Enrichissons nous de nos différences » : la devise de notre établissement rappelle que le nombre de nationalités présentes, notamment par l'accueil d'élèves hébergés étrangers, donne à nos élèves, futurs citoyens du monde, une ouverture multiculturelle qui leur permettra d'évoluer avec aisance dans un monde du travail internationalisé.

Pour cette Mission, l'Education Nationale fait appel à des partenaires pour délivrer ce programme bilingue de haut niveau. L'Education Nationale espagnole, l'Education Nationale

italienne, l'association ASEICA pour le programme anglophone et l'association APEG pour le programme germanophone se voient confier la tâche de recruter et mettre à disposition des enseignants de langue maternelle étrangère pour assurer une partie du programme. Le travail en équipe de l'ensemble des professeurs, dans chaque langue, est un critère de succès et doit être encouragé.

Enfin, le nombre important d'élèves suivant le programme jusqu'au Baccalauréat Option Internationale, l'expérience des personnels de l'établissement qui délivrent cet enseignement depuis la création de cette filière par l'Education Nationale confèrent à l'établissement un rôle de pionnier. Le développement et la pérennisation des échanges durant la scolarité et les voyages de classe linguistiques et culturels sont des axes importants de l'établissement.

1.1 L'aspect international

Démarré il y a 15 ans avec quelques dizaines d'élèves, le programme international amenant au Baccalauréat à option Internationale est maintenant présent dans le collège et le Lycée du CIV, le collège de L'Eganaude et le collège Nikki de Saint Phalle. La spécificité de l'enseignement qui y est délivré et la filière des 3 collèges vers le lycée imposent une réflexion et une action de convergence de la pédagogie (et pour la soutenir, de l'administration), pour que les établissements fassent partie d'une même structure virtuelle, dans l'intérêt des élèves et du développement des programmes.

Action 1.1.1 Comment développer la dimension internationale de l'établissement ?

Personnes membres du groupe :

Mr Ben STEVENS (association de parents ASEICA, INTER SECTIONS)

Mme Jeanne DURBISE (association de parents APEG)

Mme Marie-France CARNET-JAN (professeur d'anglais)

Mme Annie COMBES (professeur de physique-chimie)

Mme Valérie DONIUS (professeur de physique-chimie)

Mme Phyllis BRANTE (professeur d'anglais)

Rédacteur : Valérie DONIUS

Objectifs de réflexion :

- Valorisation du potentiel européen et international du CIV.
- Rayonnement de ses actions.
- Déclinaison du projet culturel académique,
- Déclinaison académique de la politique des langues impulsée par la Ministre de l'Education Nationale

Bilan de l'existant :

Liste non exhaustive réalisée en fonction des informations connues par le groupe à ce jour, à compléter

- Pique-nique du début d'année (toutes sections)
- Remise des Brevets des Collèges, en début de classe de Seconde : un stand par section, boissons, gâteaux, discours des présidents
- Journée internationale
- Sporadiquement, journée « sports » dans la section anglaise jusqu'en 2005 (avec école Mougins School). N'a pas eu lieu cette année.
- Projet COMENIUS Edurisk, sismo des écoles
- Début de projet : Science et plaisir de consommer en Europe (voir annexe 1)
- Club Chine (voir annexe 2 en fin) : forte demande
- Conseil avec représentants des sections internationales mis en place cette année : une seule réunion
- nombreux échanges scolaires (voir groupe 9)
- caractère public de l'enseignement dispensé au CIV mal connu dans l'Académie : le bouche-à-oreille informe en général les parents

Existant dans d'autres établissements :

A Lyon : sections de polonais, japonais, et allemand, anglais, italien, espagnol

A Saint Germain En Laye – hollandais, danois, suédois, norvégien, espagnol, anglais UK + US, allemand, italien, japonais, portugais ...

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

1. Dans le cadre du Projet Académique de Nice : (extraits ci-dessous)
« Développer la curiosité, élargie aux langues et cultures des pays voisins
Développer l'émergence d'une citoyenneté européenne (mobilité et sensibilisation aux problèmes contemporains)
Déclinaison du projet culturel académique,
Déclinaison académique de la politique des langues impulsée par la Ministre de l'Education Nationale
Recherche de cohérence plus forte des dispositifs »

Voir Fiche action 1-3-2-du Projet Académique de Nice :
« Consolider les pôles dévolus à l'enseignement international (CIV cité en tant que lieu-ressources pour l'enseignement international) »
Auquel s'ajoute le souhait de tous, dont les associations de parents, pour la :
 - Mise en place d'une section de chinois, de russe, et d'arabe (d'autant que les professeurs sont déjà en place au CIV)
 - Mise en place de l'enseignement de l'arabe en Langue Vivante Trois, LV3
 - Sensibilisation LV3 : information en amont auprès des parents et des élèves, auprès du rectorat afin de toucher tous les lycées et collèges de l'Académie
2. Constituer un groupe de travail élargi avec représentation de tous les acteurs et sections afin de prolonger ces réflexions, définir (a) stratégie et (b) plan d'action sur la base du volontariat
Car Thème très vaste et compte-rendu actuel, faute de temps, incomplet
3. Mettre en place et réunir le Conseil des sections internationales chaque trimestre (3 fois par an).
4. Proposition de l'association « Intersections » :
Bâtir Réseau International (a) avec autres écoles internationales - idée colloques, échanges info, ... (b) pédagogique – anglais, allemand, ...
Colloque national rassemblant les acteurs des sections internationales (administrateurs, professeurs, associations de parents)
5. Système d'échanges scolaires (-> voir Groupe de Travail 9 également)
 - (a) ouvert à tous - chaque élève doit avoir l'opportunité (classe, section, budget familial ...)
 - (b) pour tous les besoins d'échanges (classe, section ...)
 - (c) géré de manière professionnelle suivant les disponibilités, préférences des professeurs, groupe de parents
 - (d) organiser une collecte de bourses pour les élèves de familles ayant les difficultés financières
6. Rayonner vers et faire profiter les autres classes/écoles ne faisant pas partie des sections internationales – afin de promouvoir la dimension internationale
Intégration de tous les élèves du CIV : faire profiter aux élèves qui ne sont pas de section et aux établissements alentours de l'ouverture culturelle

7. Promouvoir les événements inter-écoles internationales – en France comme à l'étranger
 - (a) Sports Day - journée d'athlétisme inter-écoles (avec lycées européens. (football, rugby, différentes équipes sportives dans les différentes disciplines)
 - (b) Rencontres sportives – tous disciplines sportifs, garçons & filles – participer à des tournois internationaux/summer camps (camps d'été) *** constituer des équipes CIV ***
 - (c) Evénements musicaux – arts – débats – etc inter-écoles internationales
 - (d) Pédagogiques – implication du CIV dans projets/équipes etc internationaux
8. Organiser la Cérémonie de remise des diplômes BOI - 'Graduation' - amélioration de la solennité de ce moment et pour toutes les sections
9. Améliorer la promotion de la qualité internationale de l'établissement : faire connaître le caractère public de l'établissement auprès des parents d'enfants des écoles primaires alentour, collègues, et du rectorat.(CIV souvent perçu comme un établissement privé)
10. Mise en place de bourses pour les élèves des sections payantes (si celles ci restent payantes)
11. S'adresser aux instances européennes, britanniques, etc avec le réseau d'écoles pour obtenir la prise en charge des coûts d'éducation inter pays
12. Projets pédagogiques au niveau international :
 - « science et plaisir de consommer en Europe » : voir annexe et voir groupe 40
 - Continuation du projet « sismo des écoles » Edurisk

NB : il existe de nombreux projets pédagogiques dans toutes les disciplines enseignées, dont le libellé exact est inconnu du groupe à ce jour. Rubrique à compléter par les intéressés.

Calendrier de réalisation :

NB : le calendrier de toutes les actions pluridisciplinaires, mentionnées ou non, n'est pas connu du groupe à ce jour. Rubrique à compléter par les intéressés.

- (1) et (2) : *Calendrier à définir lors des réunions suivantes du Groupe de Travail élargi (proposition n°2)*
- (3) Conseil des sections internationales pérennisé 3 fois par an et réponses du Conseil d'administration de l'établissement aux propositions soumises dès l'année 2006/2007
- (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) : *Calendrier à définir lors des réunions suivantes du Groupe de Travail élargi (proposition n°2)*
- (12) Mise en place des créneaux horaires des ateliers scientifiques dans les emplois du temps des classes et des professeurs animateurs pour la rentrée 2006/2007.

NB : le calendrier de toutes les actions pluridisciplinaires, mentionnées ou non, n'est pas connu du groupe à ce jour. Rubrique à compléter par les intéressés.

- (12) Dès fin juin 2006 : « science et plaisir de consommer en Europe » :
Envoi des traductions de l'expo photo sur le développement durable en 5 langues à

l'association GoodPlanet, en lien avec Yann Arthus Bertrand et Diaporama transmis par mail à plus de 10 lycées d'Europe

Sur 3 ans : échanges entre professeurs et élèves de ces 10 lycées (projet COMENIUS)

Moyens nécessaires :

1. Moyens financiers

- (1) Moyens pour l'ouverture des sections de russe, chinois et arabe
- (2) *Moyens à définir lors des réunions suivantes du Groupe de Travail élargi (proposition n°2)*
- (3) pas de moyens nécessaires
- (4) *Moyens à définir lors des réunions suivantes du Groupe de Travail élargi (proposition n°2)*
- (5) Moyens de remplacement ponctuel des enseignants encadrant les échanges
- (6) *Moyens à définir lors des réunions suivantes du Groupe de Travail élargi (proposition n°2)*
- (7a) Rémunération en Heures Supplémentaires Exceptionnelles (HSE) d'un enseignant d'éducation physique et sportive volontaire afin d'organiser des matches inter établissements internationaux pour la journée « sports day »
- (8) (9) (10) (11) *Moyens à définir lors des réunions suivantes du Groupe de Travail élargi (proposition n°2)*
- (12) Rémunération des heures travaillées pour les projets pluridisciplinaires
- (12) Rétribution en Heures Supplémentaires Exceptionnelles (HSE) des professeurs animateurs des activités scientifiques.

2. Moyens matériels

- (1) Moyens matériels pour l'ouverture des sections de russe, chinois et arabe (salles, à définir lors des réunions suivantes du Groupe de Travail élargi (proposition n°2)
- (2) *Moyens à définir lors des réunions suivantes du Groupe de Travail élargi (proposition n°2)*
- (3) Une salle pour réunir les représentants de chaque section chaque trimestre (3 fois par an)
- (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) *Moyens à définir lors des réunions suivantes du Groupe de Travail élargi (proposition n°2)*
- (12) Localisation précise d'une salle de travaux pratiques pendant les créneaux horaires des ateliers scientifiques (12-14h ?) en réservant :
 - Une salle de TP de SVT
 - Une salle de TP de Sciences Physiques
 - Une salle équipée en informatique pour les mathématiques

Liste non exhaustive. Autres moyens matériels à ajouter, éléments non connus du groupe à ce jour. A compléter.

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

- (1) Information claire transmise aux élèves et parents concernant la possibilité d'une section en chinois, russe et arabe

Réponse à la forte demande dans ces trois langues (voir aussi annexe 2, en fin)

- ✓ Création de la section de chinois
- ✓ Création de la section de russe
- ✓ Création de la section d'arabe
- ✓ Création du niveau Langue Vivante Trois en Arabe (LV3)
- ✓ Création du niveau Langue Vivante Trois en Russe (LV3)
- ✓ Création du niveau Langue Vivante Trois en Chinois (LV3)

Remarque : La carte des langues relève de décisions qui échappent à l'établissement.

Il faut, en outre, réfléchir sur l'harmonisation des options.

- (2) existence du groupe de travail élargi
- (3) tenue des conseils
- (4) à définir lors des réunions suivantes du Groupe de Travail élargi (proposition n°2)
- (5) (6) (7) (8) à définir lors des réunions suivantes du Groupe de Travail élargi (proposition n°2)
- (9) Diffusion de l'information concernant le caractère public du CIV :
 - à la portée de tous les parents d'enfants en primaire, collège
 - plus claire au niveau académique
- (10) (11) à définir lors des réunions suivantes du Groupe de Travail élargi (proposition n°2)
- (12) Attribution des créneaux horaires hebdomadaires d'ateliers scientifiques demandés (12-14h) pour la poursuite des projets pluridisciplinaires pour élèves et enseignants.
- (12) voir annexe 1 :
 - ✓ Envoi des posters (Yann Arhus Bertrand) traduits, à l'étranger pour exposition dans les établissements européens (Action : « science et plaisir de consommer en Europe »)
 - ✓ Réalisation d'un CD-Rom avec photos sur diaporama et textes lus par les élèves dans chaque langue ?
 - ✓ Poursuite des échanges culturels des élèves du CIV avec d'autres élèves européens (mail, et peut-être rencontres ?)(financement en partie par projet COMENIUS ?)

Annexe 1- Compte- rendu d'ACTION – Projet d'établissement du Lycée Collège International de Valbonne

TITRE

Science et plaisir de consommer en Europe. « La science, ce n'est pas tout savoir, c'est savoir de combien l'on se trompe ».

(Auteur inconnu).

Coordinatrice de l'action :

Valérie Donius (physique chimie)

Personnes participant à cette action: (ordre alphabétique)

Mme Christina Aguibetov (enseignant le russe)

Mme Marie-Françoise Bonin (enseignant l'espagnol)

Mr Pedro Correa (enseignant l'espagnol)

Mme Valérie Courtot (enseignant l'histoire, géographie, éducation civique)

Mme Marie Paule Deslandes (documentaliste)

Mme Emmanuelle Depierre (professeur d'anglais)

Mme Valérie Donius (enseignant la physique et la chimie)

Mr Samir El Bernoussi (professeur d'arabe)

Mme Léonie Frank-Niro(enseignant l'allemand)

Mme Judith Guerard(enseignant l'anglais)

Mme Chantal Otto (enseignant la physique et la chimie)

Mme Paola Quarta (professeur d'italien)

Mme Muriel Reymondet-Commoy (documentaliste)

et autres enseignants d'anglais, d'ici septembre 2006

Mme Thérèse Kreitz, membre de l'ADEME, Agence gouvernementale De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Bilan en cours (mai 2006):

- classe de Seconde 9 et seconde 13 : travail de recherche sur l'expo au centre de documentation
- courriels avec association de Yann Arthus Bertrand, (voir expo photos au centre de documentation du CIV sur le développement durable)
- traductions par les élèves de Seconde 13 et de Seconde 9, Première ES russophones des textes français accompagnant les photos en anglais, allemand, espagnol, italien, russe, arabe, peut-être finlandais, danois, chinois ?
- correction des textes par les professeurs de langue ayant ces élèves
- en classe de Seconde 16, classe d'accueil non francophone : débat et rédaction concernant le développement durable, à partir de cette exposition
- en Seconde 7, même travail en italien et dans une classe de Troisième

- courriel du professeur coordinateur avec 3 établissements d'Allemagne, 3 de Turquie, 1 de Roumanie, 1 de Bulgarie, 1 de Lituanie, 1 de Malte, 1 de Grèce, 1 de Tunisie,

Objectifs de cette action :

- Sensibiliser les élèves, futurs citoyens, déjà consommateurs
- initialiser une réflexion, à l'aide de données scientifiques pour mieux appréhender les besoins énergétiques actuels dans le quotidien des élèves
- exporter les photos dans plusieurs pays d'Europe, sensibilisation, réflexion
- travail sur l'énergie, et l'eau avec une dizaine d'établissements européens (projet COMENIUS éventuellement ?)
- décloisonnement des matières dans le cerveau de l'élève : projet pluridisciplinaire faisant appel à toutes les disciplines : documentaliste, linguistique, arts plastiques, éducation musicale, scientifiques (physiques, naturelles, humaines,...)
- valorisation de l'oral dans une langue étrangère
- dynamisation du travail de recherche documentaire

- Continuer de développer l'aspect international du CIV
- travail sur la dimension européenne

Moyens nécessaires pour que ces propositions soient réalisées :

- Le but étant peut être de constater que si l'on réduit à notre niveau certaines consommations, une partie des problèmes présents et à venir est en voie de résolution, Communication par mail essentiellement, (limiter le support papier)
- Éventuellement, rencontre des enseignants européens, puis des élèves, financement européen par projet COMENIUS ?
- Rémunération des acteurs le cas échéant en HSE
- Créneau horaire (12-14h ou 15-17h, 16h-18h) pour ateliers scientifiques

Calendrier de réalisation :

- Fin mai-début juin : diaporamas en plusieurs langues
- Envoi par mail aux établissements européens déjà contactés (plus de 10 !)
- Envoi des traductions à l'association en lien avec Yann Arthus Bertrand (GoodPlanet) dans le but d'exporter le projet (photos) dans d'autres pays européens
- Années 2006/2007 et suivante : réalisation concrète (compteurs d'électricité dans les classes), expérimentations en lien avec l'ADEME

Critères de réussite :(intermédiaire et final)

- réalisation d'un diaporama PowerPoint (photos et textes) dans chaque langue, diffusion de l'information
- réalisation d'un cd avec photos sur diaporama et textes lus par les élèves dans chaque langue (format mp3)
- envoi des posters à l'étranger pour exposition dans les établissements européens
- échanges culturels des élèves avec d'autres élèves européens sur ces thèmes (mail, et peut-être rencontres ?)

Annexe 2 – Compte-rendu d'ACTION : le Club Chine

Animation par deux professeurs, l'un du CIV (V. Courtot: professeur d'Hist-géo et Interprète traducteur de chinois, diplômée des Langues Orientales) et une formatrice chinoise (Mme ZHU, consultante) du CLUB Chine, existant depuis 2003.

N'ayant pas la possibilité d'avoir l'option « chinois » au CIV, le Club répond aux demandes des élèves et des adultes depuis trois ans dans le cadre de l'association ALMA. Il propose une initiation au chinois, à la culture et à la civilisation et à la calligraphie (6h par semaine, deux groupes de niveau). Le programme permet aux élèves en deux ans d'être au niveau d'une LV2 de seconde ou LV3 de première. Ils peuvent ainsi présenter cette langue au BAC en candidat libre, faute de le faire dans le cadre du CIV.

Depuis sa création, 8 élèves ont passé le bac chinois en LV2 et LV1, tous ont obtenus des notes supérieures à 13 au bac.

L'année dernière, une élève de prépa, ayant suivi un enseignement adapté sous la direction de Mme Courtot, a obtenu la note de 18 au concours des écoles de commerce (ECRICOME).

Cette année, deux élèves présentent le chinois en LV3.

Il y a donc, en bilan: une demande forte.....inscriptions en 2004:35 élèves, 2005:82élèves (notons que chaque année, 50% abandonnent en cours d'année).

Une formation variée, parallèle au CIV : l'administration n'ayant pas ouvert de poste ni de possibilités. Cette formation assure un niveau de chinois suffisant pour présenter le Bac chinois LV1, LV2, LV3 et le chinois au concours d'écoles supérieures. Elle est en plus ouverte aux adultes (6 en 2005-2006) et ne coûte que l'inscription au Club soit 60 euros.

Le bilan annuel du Club Chine et les propositions de développement de l'enseignement sont déposés chaque année au mois de juin à Monsieur le Proviseur.

A ce jour, aucune section, aucune officialisation de cet enseignement n'est à noter, seule la pérennisation du Club semble possible.

Remarque : le club reposant sur l'investissement d'individus spécialisés, leur départ peut menacer la pérennité de l'activité.

Action 1.1.2 : Echanges longs (collège, lycée) : quelle politique ?

Membres du groupe : Mmes Quarta, Onteniente, Batigne Fouchy, Mrs D'oncieu, Loyer

Rédacteurs : M Loyer, Mmes Quarta et Onteniente

Objectifs de réflexion :

Faire le point sur ce qui existe.

Améliorer l'existant en matière d'échanges internationaux au sein du CIV.

Mutualiser les synergies et les volontés.

Développer de nouvelles pistes en matière d'échanges.

Etendre les échanges au collège pour des périodes de 1 à 2 semaines, dans les pays proches.

Assurer la pérennité des échanges longs existants et en réduire les coûts et développer notamment échanges avec le Royaume Uni et l'Irlande.

Bilan de l'existant :

Nous avons constaté des divergences en matière d'échanges entre les différentes structures (collège – lycée), entre les différentes classes et les différentes sections.

Collège

- Italien : échange mutuel avec des établissements italiens, voyages accompagnés avec des professeurs, ce dès la sixième et quasiment chaque année pour la majorité des élèves.
- Anglais : pas d'échanges officiels, choix individuels, des projets d'échanges sont prévus cette année pour quelques élèves (Canada), un autre en Angleterre de classe à classe.
- Allemand : échanges avec l'Allemagne dix jours en 4^{ème}. Echanges individuels de deux semaines en 3^{ième}
- Espagnol : Echange en 5^{ème} avec un collège des environs de Madrid, renouvelé chaque année, ce qui permet à chacun de partir au moins une fois pendant le collège.

Lycée

- Italien : échanges longs secondes/premières : 3 semaines -échanges cours secondes/premières
 - Anglais : échanges longs (4 à 8 semaines) Australie, Nouvelle Zélande, USA, Canada échanges courts de façons irrégulières en Angleterre).
 - Allemand : Deux semaines (ou deux mois) en seconde
 - Espagnol : Echanges longs en seconde (Amérique latine)
 - L'enseignant responsable doit garder un rôle central, il n'est pas possible de déléguer la relation avec le professeur de Français à l'Etranger et avec l'Ecole d'accueil, sauf pour la recherche et la qualification de contacts.
 - Peu de compensation par le Rectorat pour le temps passé par les enseignants (1 HSA en Italien, 3 HSA pour l'Anglais, aucune décharge)
- Plus d'offre que de demandes pour l'italien, plus de demande que d'offre pour l'anglais

Moyens nécessaires :

Réactiver la recherche de contacts pour les échanges avec le Royaume Uni et l'Irlande

Motiver les parents pour l'accueil, pour la mise en commun de contact à l'étranger (participation des associations de parents, de la Maison des Association et de l'Intersection)

Solliciter les enseignants pour prendre la responsabilité des échanges durant l'année scolaire : contacts avec les professeurs et proviseurs étrangers, préparation pédagogique de l'échange, suivi et sélection des élèves en accord avec CPE sur 2 critères (attitude irréprochable des élèves en classe, élèves volontaires vis-à-vis du travail), enfin participation à l'organisation pédagogique et matérielle de l'accueil. Un des rôles des associations et des professeurs de section pourrait être de prendre en charge ce type de mission.

Créer des liens entre les professeurs du collège/lycée (Education Nationale) qui s'investissent dans les échanges et les associations de sections internationales (Aseica, Apeg, Aspesie, Aprodési)

Informers les parents d'élèves de sections des réunions d'informations qui sont menées en début d'année par les professeurs bénévoles au sujet des échanges (longs/courts)

Et solliciter l'aide des parents de sections pour :

- L'accueil des enfants étrangers, l'accompagnement des sorties culturelles et ludiques
- Trouver de nouveaux contacts à l'étranger fiables et sérieux à travers les relations familiales, scolaires, professionnelles, relationnelles.
- La Mise en place de famille d'accueil référente pour accueillir des enfants étrangers-
- Développer la recherche de financement pour réduire les coûts des échanges afin de permettre à tous de partir. (action de récolte de fonds, appel aux subventions des

structures privées/publiques...

- Mettre en place des échanges à thème, le sport, la musique...

Donner aux professeurs impliqués une reconnaissance et une compensation juste par rapport à leur investissement pédagogique et leur coordination.

Informatisation du suivi éducatif durant l'absence des élèves :

- gestion d'une base de donnée informatique pour suivre les élèves à distance
- mise en place d'un suivi pour le groupe qui part le plus tôt dans l'année
- mise en place d'un groupe d'enseignants dédiés à l'alimenter une base de donnée toutes matières
- évaluation en septembre

Pour le collège, travail en commun avec Nikki de Saint Phalle et L'Eganaude

Les disparités selon les langues qui caractérisent les échanges pourraient être réduites.

Calendrier de réalisation :

Proposition de la mise en place d'un groupe de pilotage des échanges intégrant les acteurs suivants : enseignants, parents, administration, élèves, associations pour appuyer la mise en place de ce projet

Mi juin : 12 Juin 12h-14h : première réunion pour préparer l'année 2006/2007, avec les participants à l'étude du projet, des représentants des associations (ASEICA, APEG, APRODESI, ASPESIE), les professeurs déjà impliqués, la direction (M. Audibert/M Frigo).

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

- Implication personnelle de chacun
- Communication à développer pour informer tous les intervenants
- Reconnaissance par l'administration en terme de décharge pour les enseignants dans le cadre de l'implication dans l'organisation des échanges qui contribuent notamment au rayonnement du Centre International de Valbonne.

Action 1.1.3 Quelle politiques des voyages et sorties scolaires ?

Personnes membres du groupe : Mme Alberti, M.Brémond, Mme Bowell, Mme Charles, Mme Cantillana

Animateur : M.Brémond

Rédacteur : Mmes Charles et Cantillana

Objectifs de réflexion :

Redéfinir une politique concernant la préparation et l'organisation des sorties, voyages et échanges au sein de l'établissement .

Première piste de réflexion pour l'élaboration d'une charte.

Bilan de l'existant :

- De nombreuses sorties facultatives ont été organisées lors de l'année scolaire 2005/2006 ; ces sorties varient en fonction des besoins disciplinaires et du renouvellement des programmes.

Des sorties régulières sont également organisées dans le cadre de l'internat.

- De même que pour les sorties, les voyages occupent une place importante dans l'organisation des activités de l'internat.

D'autres voyages sont également programmés dans le cadre disciplinaire (Italie, Allemagne etc)

- Les échanges courts organisés en 2005/2006 concernent l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne.

Auparavant des échanges ont également été réalisés avec l'Angleterre et il est fort probable que ceci se renouvelle.

Pour le détail des sorties , voyages et échanges de l'année 2005/2006 se référer à l'événementiel de l'établissement.

En ce qui concerne les échanges longs, se référer au groupe 9.

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

- Définition des termes suivants:

- sorties obligatoires
- sorties facultatives
- voyages
- échanges courts
- jumelages
- appariements

- Lecture du texte explicatif relatif aux voyages et sorties scolaires dans le second degré paru sur Eduscol (<http://eduscol.education.fr/D0176/seconddegre.htm>)

Lecture de la circulaire n°76-260 du 20/08/1976 (sorties et voyages collectifs d'élèves)

Rappel des autres circulaires officielles:

- circulaire n°86-317 du 22/10/1986
- circulaire n°88-254 du 06/10/1988

- Sorties obligatoires:

Ces sorties doivent être entièrement prises en charge par l'établissement puisqu'elles sont inscrites au programme officiel: il s'agit des sorties de géologie des classes de 6ème et de 1ère S intégrées au programme de S.V.T.

Rappelons qu'une sortie géologie est également fortement conseillée en TS.

- Sorties facultatives:

Il nous est apparu comme une extrême nécessité d'encourager toutes les sorties

apportant une ouverture culturelle et scientifique (théâtre, musées, concerts, conférences...).

Nous suggérons également que l'établissement encourage très fortement les actions liées au cinéma dans le cadre du festival de Cannes (écran junior, une journée au festival, cinécole...) dans la mesure où elles font l'objet d'une exploitation pédagogique, en particulier si l'option cinéma était créée pour la filière L.

La sortie géologie étant fortement conseillée pour les TS dans le programme officiel, nous suggérons qu'elle soit totalement ou en grande partie prise en charge par l'établissement.

- Voyages et échanges :

* En ce qui concerne les voyages et échanges linguistiques il nous semble légitime de donner priorité aux échanges. En effet ceux-ci correspondent davantage à l'objectif pédagogique recherché: immersion linguistique et culturelle, développement d'une sensibilité aux différences culturelles.

* Une attention particulière doit être portée aux projets tournés vers l'ouverture internationale étant donnée la spécificité de notre établissement; rappelons que l'objectif I.3 du projet académique concerne l'ouverture de l'académie sur son environnement local et international et qu' il est clairement spécifié dans la fiche-action I.3.2 que le Centre International de Valbonne est le lieu-ressource pour l'enseignement international. C'est pourquoi il nous semble indispensable d'appuyer et de promouvoir ce type de projets au même titre que les projets européens.

* Nous proposons qu'un dossier pratique soit élaboré afin de faciliter l'organisation des voyages et échanges. Il comporterait des informations sur les organismes de voyages, les compagnies de transport, une liste des instances pouvant apporter une aide financière (collectivités locales, territoriales, entreprises etc), des fiches pratiques telles que l'autorisation parentale ou la fiche infirmerie, des conseils pour l'établissement du budget.....; en résumé le plus d'informations possibles pour permettre un gain de temps et une optimisation de l'organisation du projet.

* Nous insistons également sur la nécessité d'établir une charte concernant l'organisation des sorties, voyages et échanges. Cette charte devra être préparée conjointement par l'administration et le personnel de l'établissement.

Moyens nécessaires :

- Transport :

En ce qui concerne les sorties nous soulevons la possibilité de bénéficier des transports propres à l'établissement (nécessité de redéfinir cette utilisation dans le cadre de la séparation des établissements).

- Prise en charge des frais de déplacement des professeurs accompagnateurs dans le cadre d'un voyage ou échange.

Il nous est apparu comme une évidence que l'établissement doit prendre en charge les frais de déplacement des professeurs accompagnateurs puisqu'ils accomplissent une mission pédagogique pour l'établissement. L'établissement peut prévoir cette dépense sur le chapitre A1 du budget: « activités pédagogique éducatives » ou sur le chapitre N3 : « appariements, voyages, échanges » si d'autres participations interviennent dans le financement.

- Remplacement des enseignants impliqués dans une sortie, un voyage ou un échange :

Rappelons que les enseignants accompagnant leurs élèves lors de sorties ou voyages scolaires ne sont pas absents, ils remplissent pleinement leur mission éducative, en conséquence le décret n'a pas lieu d'être appliqué.

- Prise en compte de l'environnement local :

L'établissement n'étant pas en mesure d'assumer la totalité des dépenses concernant les sorties éducatives, voyages et échanges, il nous semble nécessaire de développer une étroite collaboration avec les entreprises du secteur ainsi que les collectivités locales et territoriales.

- Souplesse concernant le calendrier et les étapes administratives relatives à un projet :

Nous sommes conscients qu'il nous appartient d'être rigoureux dans la préparation et l'organisation d'un projet mais nous constatons que certains facteurs imprévisibles sont parfois une entrave au respect d'un calendrier très strict. Il serait regrettable qu'un projet bien préparé ne puisse être réalisé à cause d'un retard dans la procédure administrative.

- Ligne budgétaire à prévoir pour le financement des sorties, voyages et échanges.
- Accès à la formation:

Plusieurs formations concernant les projets européens (Socrates, Comenius, Leonardo etc) ont été proposées cette année par le rectorat. Elles constituent une véritable ressource pour quiconque souhaite organiser un projet tourné vers l'Europe. Connaître les différentes possibilités et sources de financement qui sont offertes constitue un réel atout, c'est pourquoi il nous semble nécessaire d'encourager cet accès à la formation.

Calendrier de réalisation :

- Sorties obligatoires:

- SVT 6ème: 2ème semaine après la rentrée.
- SVT 1ère S: date à définir en fonction de la progression, le dossier sera présenté un mois avant la sortie.

- Voyages et échanges:

Nous suggérons qu'une ébauche des projets soit présentée lors du premier conseil d'administration, en effet il est souvent difficile voire impossible de présenter un projet définitif dès la rentrée scolaire.

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

1. Respect du projet académique qui prône le développement de l'enseignement international et incite à l'organisation de séjours à l'étranger.
2. Volonté de tous les acteurs d'encourager et/ou de s'impliquer dans les projets proposés.
Une communication et collaboration plus étroite entre les organisateurs de projet et l'administration.
Moyens financiers à la hauteur des projets à réaliser.

Action 1.1.4 Les sections internationales. TOUTE LA FICHE EST A REPENSER EN FONCTION DES NOUVEAUX TEXTES A PARAÎTRE

Personnes membres du groupe : Mme Bernhardt-Gay, Gisela (Prof. Sect. DE), Mme. Bonelli, Marianna (Parent), Mme. De Carlo, France (Prof. FR), Mme Daher, Souheir (Parent), Mme Delgado, Lucía (Prof. Sect. ES.), M Gallagher, Robert (Prof. Sect. EN)

Animateur-rédacteur : M. Correa, Pedro (Prof. Sect. ES), Mme. Patacchini, Alberta (Prof. Sect. IT), Mme. Scaltriti, Anna (Prof. Sect. IT. Absente)

Objectifs de réflexion :

- Faire connaître au C.I.V. la problématique des sections.
- Rappeler et définir la spécificité des sections.
- . A MODIFIER
- Moyens à disposition.
- Améliorations à atteindre

Bilan de l'existant :

- Disparité de programmes, des méthodes, de l'organisation entre sections et insuffisance de communication, de coordination, de concertation et d'échanges réciproques inter-sections et avec l'E.N.
- Etablissement international d'un niveau au-dessus de la moyenne dans le sens des résultats, de la discipline, des échanges entre les élèves, etc.
- Autonomie, respect et tolérance pour le travail des enseignants, surtout en Littérature. Cependant, au collège, en cours de langue de section et en Hist-Géo, la coordination et la concertation sont parfois insuffisante.
- Il existe pour les sections internationales deux statuts bien différents :
 - a) Deux sections financées par les parents
 - b) Deux sections financées et gérées, en partie, par des Etats partenaires, selon des accords binationaux.
- Manque de structure spécifique concernant chaque section, avec un responsable à leur tête, sauf en section anglaise où cela existe déjà.
- Manque de locaux spécifiques (administratifs et d'enseignement)
- Les professeurs des sections internationales ne participent pas à l'admission des élèves (élaboration de tests, critères de correction, critères d'admission, etc.)

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

- Certaines informations, malgré l'effort réalisé, n'atteignent pas les professeurs de façon claire et à temps. Proposition : affichage journalier des événements du jour.
- Programme d'Histoire-Géo. Laisser aux sections internationales, sauf pour la 3^e et la Terminale, une bonne souplesse en ce qui concerne les contenus du programme.
- Maintenir et/ou promouvoir la possibilité pour les élèves de passer des examens supplémentaires selon les spécificités nationales.
- Doter chaque section d'une structure adéquate à caractère international avec un « responsable-directeur » reconnu comme interlocuteur, dont la mission sera définie à l'image des autres lycées internationaux de France, et suivant les lois et les accords binationaux en vigueur.
- Dotation à chaque section de locaux réservés. Locaux pour des tâches

administratives et aussi des salles d'enseignement.

- L'admission des élèves devra se faire selon l'avis de l'équipe pédagogique (élaboration de tests, détermination des critères de correction et de sélection, etc.)

Moyens nécessaires :

- Tous les moyens cités (locaux dûment équipés), moyens techniques propres, des fonds bibliographiques.
- Une utilisation plus fréquente de la salle de cinéma pour la projection des films en V.O.
- Ressources humaines : des spécialistes de différentes langues des sections pour gérer le CDI, et dans la mesure du possible dans d'autres services.

Calendrier de réalisation : Dès la rentrée 2006-2007

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

- Réunion périodique du groupe pour examiner le degré d'exécution du présent projet : analyser les progrès et dénoncer les défauts, manquements, etc.
- Réunion annuelle pour une analyse générale de l'évolution du projet et pour renouveler les propositions.

1.2 Impact sur les structures des établissements

Action 1.2.1 Coordination des différents établissements

A FAIRE

Action 1.2.2 : Quelle politique d'accompagnement pour les élèves hébergés ?

Personnes membres du groupe : Mme Partarrieu, Mme Zander, M. Roca

Rédacteur : M. Roca

Objectifs de réflexion :

- Les élèves hébergés peuvent être en (grande) difficulté scolaire et / ou familiale
- Les élèves hébergés – certains sont très jeunes – peuvent être isolés (par rapport à leurs familles, les autres internes, leurs camarades de classe...)
- Les élèves hébergés peuvent être désœuvrés par manque d'intérêt pour les activités proposées
- Les élèves hébergés peuvent montrer un manque d'implication dans les propositions d'activités

Bilan de l'existant :

- Une centaine d'élèves restent chaque week-end au pavillon. Il s'agit essentiellement de jeunes africains, quelques européens (allemands, espagnols, russes), quelques français

dont les familles habitent loin, auxquels s'ajoutent quelques cas « sociaux » et / ou des jeunes qui ne souhaitent pas rentrer chez eux, notamment élèves de Terminale qui souhaitent préparer leurs examens.

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

- ① Recensement des familles ouvertes à accueillir un – ou plusieurs – élèves internes :
 - Appel aux familles volontaires (fédérations de parents d'élèves, associations des sections internationales, administration du C.I.V.)
 - Pourquoi ne pas imaginer un appel plus « directif » ? (Document du dossier d'entrée en 6^{ème} d'engagement à accueillir un certain nombre de fois au cours du trimestre un enfant interne de la même section ou de la même langue que l'enfant de la famille) Cela aurait des conséquences non négligeables sur la constitution des classes (hétérogénéité, équilibre ...) et permettrait la mise en œuvre d'un véritable tutorat (« parrainage » ?)
- ② Amélioration de l'intégration des élèves hébergés dans les classes par :
 - mise en place d'un système de travail en groupe,
 - refonte de l'organisation du soutien,
 - généralisation du tutorat
- ③ Création d'une structure d'accueil et de contrôle :
 - Composition mixte (parents – administration)
 - Moyens : Un responsable à tour de rôle avec un n° de portable (style « médecin de garde »)
 - Feuille de route pour délimiter les services offerts par la structure et les domaines de responsabilité (Elèves accueillis « pour l'année » ou rotation ? Familles d'accueil vraiment accueillantes... ou trop accueillantes [contrôle de l'effectivité de la prise en charge] ? Période d'essai [enfant à problèmes] ?).

Moyens nécessaires :

- Un téléphone portable
- Beaucoup de disponibilité
- Une bonne coordination entre le service des élèves hébergés et les parents d'élèves responsables du fonctionnement du système

Calendrier de réalisation :

- Dès le lancement de la procédure de réinscription en fin de 2^{ème} trimestre + tout le long du 3^{ème} trimestre + avant et pendant la période de rentrée
- Immédiatement : Prendre contact avec les fédérations de parents d'élèves et les associations de sections internationales.
- Une suggestion : profiter de la fête du samedi 13 mai pour lancer officiellement l'idée (ouverture d'un stand ?)

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

- Moins d'élèves hébergés au pavillon le week-end
- Amélioration des résultats scolaires des élèves hébergés
- Diminution des problèmes physiques et psychologiques (mal-être, drogue, violence, sentiment d'abandon, ...)
- Mobilisation accrue des familles

2. ... INDUIT UN PROJET PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF ...

Le projet pédagogique et éducatif s'attache à mettre en valeur trois types de liaisons :

- Liaisons entre les trois établissements (CIV, CIVSA, LIVSA) : situés sur un même lieu géographique, ils nécessitent un ciment éducatif.
- Liaisons entre les cycles (3^o/2^o ; cycle terminal/CPGE) : éléments spécifiques à notre entité scolaire, ces charnières assurent la continuité pédagogique.
- Liaisons entre les disciplines : au cœur de la diversité, elles garantissent la cohérence des enseignements.

Les parcours scolaires à travers les disciplines et l'interdisciplinarité visent à prendre en compte ces caractéristiques grâce aux actions proposées

2.1 Les parcours scolaires

Le caractère international, la diversité des options dans les filières et l'étendue des enseignements – du collège aux classes préparatoires – induisent naturellement une réflexion spécifique sur les parcours scolaires au niveau des liaisons inter-cycles notamment.

En premier lieu, le projet d'établissement met l'accent sur la classe de Seconde qui représente à la fois une année de transition avec le collège et une année de détermination dans la poursuite des études au lycée. A l'issue du collège où l'élève a suivi un parcours en section internationale, le projet d'établissement s'attache à réfléchir au choix de l'orientation en fin de troisième et de seconde ainsi qu'au choix d'une option pour la classe de seconde et le cycle terminal du lycée parmi des options existantes ou à créer (mathématiques, langues anciennes et langues vivantes notamment). Le projet d'établissement insiste tout particulièrement sur la revalorisation en pôle d'excellence de la filière L proposée en choix d'orientation après la Seconde. Ainsi, dans une structure riche d'options et de filières, les enseignants portent l'accent sur l'évaluation, l'harmonisation des pratiques pédagogiques et la politique des contrôles communs mis en place dans des classes ne présentant pas d'évaluations nationales au collège et au lycée

En second lieu, prenant en compte l'existence de l'enseignement supérieur dans le campus, la liaison cycle terminal/classes préparatoires passe notamment par l'amélioration des connaissances des filières du supérieur pour les élèves du second cycle et l'implication des étudiants de classes préparatoires dans la vie de l'établissement au moyen d'échanges de connaissances et de séances d'informations. La création de classes propédeutiques internationales pourrait enrichir l'enseignement du supérieur au sein de l'établissement

Enfin, la création d'un Conseil Pédagogique conformément aux textes officiels, permettra d'assurer la coordination des enseignements et le suivi des actions du projet d'établissement dans les différents parcours scolaires des établissements.

Action 2.1.1 : Réflexion autour du Conseil Pédagogique : Structure, objectifs, liens avec le Projet d'Établissement

Personnes membres du groupe : Fauvergue Brigitte, Pierrard Mélanie

Animateur : Fauvergue Brigitte, Pierrard Mélanie

Rédacteur : Fauvergue Brigitte, Pierrard Mélanie

Objectifs de réflexion :

Réfléchir sur la structure et les objectifs d'un Conseil pédagogique qui n'existait pas jusqu'alors et sur lequel les textes restent très flous.

Ce conseil est programmé par la Loi d'orientation pour l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005, paru au J.O. n° 96 du 24 avril 2005 page 7166

« Art. L. 421-5. - Dans chaque établissement public local d'enseignement, est institué un conseil pédagogique.

Ce conseil, présidé par le chef d'établissement, réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire, un conseiller principal d'éducation et, le cas échéant, le chef de travaux. Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. »

« Art. L. 912-1-1. - La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection.

« Le conseil pédagogique prévu à l'article L. 421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté. »

Ce texte est repris dans le B.O. n°18 du 5 mai 2005.

Le B.O. précise également que c'est à « chaque établissement de déterminer sur cette base la composition précise du conseil pédagogique et les conditions de désignation de ses membres ». Il y est également dit que « le choix des sujets traités et du fonctionnement interne est laissé à l'appréciation du conseil pédagogique ».

Il semble donc nécessaire de clarifier la composition et les compétences du conseil pédagogique au sein du collège et du lycée de Valbonne.

Bilan de l'existant :

Néant : c'est une création de la Loi d'orientation pour l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

1/ La constitution du Conseil Pédagogique (CP) et son fonctionnement

Le conseil pédagogique ne doit pas être un moyen pour défendre des intérêts purement disciplinaires

- Nous parlons au singulier car il nous paraît plus réaliste de constituer 1 CP pour l'ensemble collège lycée
- Taille : les textes laissent présager une grande taille du groupe final (une trentaine de personnes) ce qui en fait une structure lourde et peu opérationnelle. Il serait donc plus raisonnable de réduire l'effectif. Nous proposons de réduire à 5 (ou plus) le nombre d'enseignants représentant les disciplines ; cela permettrait d'éviter un effet discipline, chacun des 5 représentant l'ensemble, et favoriserait la réflexion transversale. L'un des aspects positifs du CP serait alors d'être source de cohésion, d'unicité dans un établissement plutôt éparpillé et hétérogène.
- Pour les autres représentants (un professeur principal par niveau, un CPE, le chef d'établissement, le chef de travaux) nous proposons d'en rester au texte officiel.
- Modalités de nomination
Tirage au sort (ce point a été discuté par la Commission permanente) parmi les volontaires pour les 5 professeurs (ou plus) ; pour les représentants PP par niveau procéder de même à un tirage au sort s'il y a plusieurs volontaires. Le but de cette procédure est d'éviter des phénomènes de cooptations, une atmosphère de suspicion, des tiraillements entre les disciplines, une remise en cause éventuelle de la légitimité du groupe.
- Communication : il faut s'engager à ne pas en faire un lieu de discussion ne débouchant sur rien de concret ; par ailleurs il est nécessaire pour la communication en amont du travail du CP de disposer d'un panneau d'affichage, d'une boîte aux lettres (réelle et virtuelle) pour recueillir les suggestions de tous. En aval il faudra une diffusion réelle de l'avancement des travaux.
- Périodicité : environ 5 réunions par an, soit une entre chaque période de vacances ; il faut adopter un calendrier dès la rentrée.

2/ Attributions

« favoriser la concertation » ; différents moyens semblent tous également utiles. Voici quelques pistes :

- Travailler sur un calendrier pour harmoniser la répartition des devoirs (contrôles) entre les différents collègues d'une même classe
- Travailler sur l'emploi du temps : l'heure de vie de classe doit de nouveau figurer à l'emploi du temps des élèves et correspondre à un « trou » dans l'emploi du temps d'un maximum d'enseignants de la classe ; une demi-journée serait banalisée pour deux classes pour des devoirs communs longs...
- Veiller à coordonner les actions de remédiation (tutorat, bilan de mi trimestre, soutien internes, politique d'orientation...) en exploitant les pistes développées par les groupes de travail du Projet d'Etablissement et en faisant un bilan sur ce qui a déjà été entrepris (si les groupes de travail ne l'ont pas déjà fait).
- Veiller à l'actualisation et au suivi de la partie pédagogique du Projet d'Etablissement.

Moyens nécessaires :

Le bon fonctionnement et l'efficacité du conseil pédagogique suppose une prise en compte par l'administration des moyens nécessaires aux pistes pédagogiques qui seront proposées, tant en terme de contraintes matérielles que d'organisation de l'emploi du temps.

La lourdeur de la tâche impartie aux membres du conseil pédagogique peut être rémunérée en HSE

Calendrier de réalisation :

Pour la rentrée 2006, prévoir la constitution du Conseil Pédagogique pendant les journées de pré-rentrée, ce qui suppose un appel au volontariat lors de la réunion plénière dirigée par le Proviseur lors de la première matinée de pré-rentrée ; ce Conseil devrait être constitué dans les jours qui suivent.

Pour les rentrées ultérieures, proposer dès le mois de juin une liste de volontaires pour que le Conseil Pédagogique soit en place dès la rentrée.

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

Ils seront à définir par le CP lui-même

Action 2.1.2 HARMONISATION DE L'EVALUATION ET DES CONTRÔLES (Conseil pédagogique)

A FAIRE

Action 2.1.3 ORIENTATION EN FIN DE SECONDE

A FAIRE

Action 2.1.4 : Quel avenir pour la série L ?

Personnes membres du groupe : Mme De Carlo, Mme Bourgeois, Christina Agibetov, Sandra Capitani, M. Charvet, Mme Leroy, Christophe Cirendini, Anne Petitcolin, Marc Antonin

Animateur : Anne Petitcolin

Rédacteur : Marc Antonin

Objectifs de réflexion : Avenir et revalorisation de la série L. ; constitution d'un pôle d'excellence en série L. au C.I.V. dans le cadre de son évolution future.

Cette revalorisation est d'autant plus nécessaire que l'expérience montre qu'il y a une distorsion considérable entre la répartition des élèves dans les différentes séries et leurs choix réels d'études supérieures après le bac, un grand nombre d'élèves des autres séries choisissant des études littéraires comme le droit, Sciences Po., etc. Elle pourrait se faire à condition de transformer la série L. en pôle d'excellence. Des mesures finalement assez

simples peuvent y contribuer.

Bilan de l'existant :

1 – Au plan national :

La série L. est en **déshérence générale** : effectifs d'abord en chute libre qui se sont stabilisés à 10 pour cent de l'ensemble des baccalauréats, crise de l'identité proprement littéraire, diminution des langues anciennes dans le système scolaire, dégradation de la maîtrise de la langue, modification des habitudes de lecture et des pratiques culturelles en sont les raisons généralement avancées. Seuls les enseignements artistiques jouent un rôle dans la survie de la série et la spécialité Mathématiques réintroduite récemment n'a pas réussi à reconquérir les effectifs qu'elle attirait avant sa suppression, faute sans doute d'une publicité suffisante.

2 – Au C.I.V. :

(ne faut-il pas reformuler ce passage ?).

Au-delà, il faut que l'établissement cesse de se laisser porter par la force des choses, ou même de l'accentuer, et qu'il se tourne vers une démarche volontaire et ambitieuse pour changer la donne au C.I.V. Cela est d'autant plus nécessaire que l'établissement est international et doit de ce fait proposer un cursus attractif du point de vue linguistique et littéraire. D'autre part, les enfants d'ingénieurs, de scientifiques et de techniciens de la technopole ne souhaitent pas forcément suivre les traces de leurs parents et, comme partout en France, beaucoup d'élèves des séries S., E.S. ou S.T.G. s'orientent après le bac vers des études littéraires.

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

I – Orientation et information des parents :

1 – La réunion d'information pour les classes de seconde doit avoir lieu seulement en Décembre ou Janvier. Il serait souhaitable que la présentation se fasse série par série et non plus classe par classe.

2 – Auparavant, à une date à déterminer, une demi-journée devrait être banalisée de telle sorte que des élèves de Terminale encadrés par certains professeurs viennent leur parler de leur expérience de la série qu'ils ont choisie. Il n'est pas exclu de faire venir des anciens élèves pour leur parler des études supérieures qu'ils font. La constitution d'une base de données sur Internet est aussi à envisager.

3 - Il faut faire savoir aux élèves comme aux parents 1/ - que de nombreux B.T.S. reposent sur les langues vivantes et la communication. Il y a beaucoup de débouchés à bac + 2 pour la série L. 2/ -que la série peut conduire à des études supérieures de haut niveau : études littéraires habituelles, droit, sociologie des médias et de la culture, journalisme, Science Po., métiers de l'art et de la culture.

Subsidiairement, nous aimerions que des informations exactes soient données par le lycée aux élèves et à leurs parents ; par exemple, un élève qui, en seconde, n'a pas fait musique ou art *peut* prendre l'option lourde dans ces deux disciplines en première.

4 – Une intervention d'une heure des professeurs de philosophie en classe de seconde doit aussi être prévue, l'objectif étant de lever la crainte que suscite cette discipline nouvelle en terminale avec son fort coefficient.

II – Mesures organisationnelles :

1 - Maintien de l'option Mathématiques en série L. C'est une discipline essentielle pour

faciliter une orientation ultérieure en sciences humaines. La suppression nationale de cette option pendant quelques années a été très nuisible pour l'orientation en L. **L'existence de cette option devrait être mentionnée avec insistance** aux parents et aux élèves.

2 – Maintien de l'heure de philosophie en première L.

Un premier bilan semble montrer que les élèves de cette année sont intéressés et favorables à ce maintien.

3 – Le problème de la L.V. 3 :

La revalorisation de la série L. est liée à une **modification de l'offre en langue** au C.I.V. Il faudrait créer une option L.V. 3 (langues vivantes ou langues mortes), ouverte à tous les élèves du C.I.V. qui ne se substituerait pas à une option lourde. **Cette option serait fortement conseillée aux élèves de série L.** Elle serait spécifique au C.I.V. qui verrait ainsi renforcée sa vocation linguistique et donc internationale. Cela est d'autant plus concevable que les professeurs concernés par ces enseignements sont déjà présents au C.I.V. (particulièrement en ce qui touche les langues rares).

4 – Les options lourdes Arts plastiques et Musique :

- L'option lourde Arts Plastiques doit être transférée au nouveau lycée de Valbonne. Cependant elle peut attirer certains des élèves qui seront au C.I.V. Nous suggérons qu'un arrangement soit trouvé entre les deux établissements et que soit prévu **l'acheminement par navette** des élèves de première et terminale L. du C.I.V. qui leur permettrait de suivre la spécialité au lycée de Valbonne (pour les premières L., à partir de Septembre 2007, et pour les T.L. à partir de Septembre 2008).

- Quant à l'option lourde Musique, elle sera la dernière et la seule de tout le bassin. Aussi sera-t-il indispensable de **faire connaître son existence très tôt** au collège ainsi qu'à l'école de musique de Valbonne. A l'évidence, cette option participe pleinement de la richesse de la série littéraire et au maintien de ses effectifs. On pourrait aussi envisager un transfert par navette des élèves du lycée de Valbonne intéressés par cette option au C.I.V. inverse de celui prévu pour les Arts Plastiques avec le même type d'arrangement entre les deux établissements.

Moyens nécessaires :

1 – Constitution d'un comité de pilotage :

Celui-ci serait chargé en collaboration avec l'administration de l'établissement de tester la compatibilité dans les emplois du temps de ces différentes propositions, ainsi que d'organiser une offre cohérente et crédible de spécialisations diverses pour les élèves de série L. qui s'inspire de ces propositions.

2 – Constitution d'un comité enseignants/administration pour mettre en forme l'information sur la série L. sur le site Internet du C.I.V.

Calendrier de réalisation : Dès la rentrée de Septembre 2007 pour certaines mesures, (les navettes C.I.V. /lycée de Valbonne par exemple) et de Septembre à Novembre 2007 pour les autres.

Critères de réussite (intermédiaires et final)

Action 2.1.4 QUELLE POLITIQUE DES OPTIONS ?

A FAIRE

Action 2.1.5 : Classe(s) Propédeutique(s)

Personnes membres du groupe : P Moncho, F Charvet

Animateur : P Moncho.

Rédacteur : F Charvet

Objectifs de réflexion :

Mise en place d'une classe propédeutique option Maths Sup et Maths Sup bio

Bilan de l'existant : Un projet de la CPPI ECE (école de commerce voie économique) existe au CIV, mais la classe n'a pas encore fonctionné.

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

➤ 2 classes avec certaines heures en commun :

Classe Propédeutique Math Sup	Classe Propédeutique Math Sup Bio
Mathématiques : 10 heures 6 h de cours + 4 h de TD	Mathématiques : 8 heures 5 h de cours + 3 h de TD
Français : 10 heures FLE – Philosophie – Culture générale	Français : 10 heures FLE – Philosophie – Culture générale
Physiques Chimie : 8 heures 5 h de cours + 1 h de TD + 2 h de TP	Physiques Chimie : 4 heures 3 h de cours + 1 h de TP
EPS : 2 h	EPS : 2 h
LV1 : 3 h	LV1 : 3 h

➤ Objectifs :

- Révision 2^{nde} - 1^{ère} S – Tale S
- Mise en place des raisonnements nécessaires à la classe préparatoire.
- En début d'année, travail d'expression orale et écrite sur des thèmes scientifiques de type TIPE, ADS. Les horaires scientifiques seraient modulables au cours de l'année en fonction du niveau de français des candidats (cf projet CPPI ECE).
- Mise à niveau en français - FLE

➤ Recrutement en juin (type classes préparatoires) d'élèves étrangers francophones ou non, de niveau Terminale.

NB : le profil des élèves visés conditionnera la nature du contenu des enseignements. Ce profil devra être déterminé avant tout autre type de travail sur le projet (cf : groupe de travail, rubrique suivante)

Moyens nécessaires :

Equivalent 3 postes professeurs

Calendrier de réalisation :

Ouverture en **Septembre 2008**, selon la même procédure que la CPPI ECE malencontreusement mise en sommeil cette année.

Septembre 2007 :

Mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire pour affiner le projet, à l'image de ce qui a été fait pour la CPPI ECE.

Demande d'accord de principe du rectorat et de l'inspection .

Préparation d'une plaquette sur le modèle de ce qui a été fait pour la CPPI ECE

Octobre - Décembre 2007 :

Contacts ambassades, alliances françaises pour présenter notre projet.

Décembre 2007 – Janvier 2008 :

Envoi des dossiers d'inscription.

Mai 2008

Clôture des inscriptions

Juin 2008

Choix des dossiers et pré inscription.

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

Ouverture de la classe à partir de 15 élèves

Intégration de ces élèves en classe préparatoire

Réussite au concours

Action 2.1.6 : Faire participer les élèves de classes préparatoires à la vie de l'établissement

Personnes du groupe : Onteniente, Puchelle, Monasse

Animateur : Onteniente

Rédacteur : Monasse

Objectifs de réflexion :

- 1) Favoriser le contact et la connaissance mutuelle entre élèves de cultures, de langues et de cycles d'études différents, à l'intérieur de l'établissement
- 2) Optimiser les compétences linguistiques des élèves de classes préparatoires, au contact des élèves internationaux de terminale, et des élèves étrangers de classes préparatoires
- 3) Permettre un tutorat en matières scientifiques pour les élèves de terminale

Bilan de l'existant : Rien n'existe

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

- organisation d'un échange de services entre élèves de terminale et élèves de première année des classes préparatoires (ECE1, MPSI, PCSI) :
 - d'un côté aide en conversation en langues étrangères et en FLE

- de l'autre aide dans les matières scientifiques .
- fréquence : deux soirs par semaine après 19H : par binômes et en plages courtes : par exemple un élève de Terminale échange 20 à 30 mn de conversation en langue étrangère ou en français (pour le FLE) contre 30 mn d'aide en sciences.
- Désignation par les professeurs du groupe de pilotage des élèves ressources volontaires dans les deux cycles , et organisation des binômes.

Moyens nécessaires :

Co-pilotage du projet par une équipe tripartite, comprenant :

1. un ou deux professeurs de langue étrangère et de FLE, en Terminale et en sections internationales.
2. les professeurs de langues et de français des classes préparatoires première année (ECE1, MPSI, PCSI)
3. un responsable de l'internat

Rémunération en HSE ou équivalent pour l'internat.

Locaux : petites salles au bâtiment prépa si possible, deux soirs par semaine.

Calendrier de réalisation :

Dès la rentrée 2006, pendant le premier et deuxième trimestres de l'année scolaire.

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

- amélioration des performances linguistiques des élèves de classes préparatoires concernés
- amélioration des performances scientifiques des élèves de Terminale concernés
- meilleure sensibilisation des élèves de terminale à la présence des classes préparatoires dans l'établissement. (voir groupe 29).

Action 2.1.7 : Améliorer la connaissance des filières du supérieur (classes préparatoires) par les élèves du second cycle

Personnes du groupe : Onteniente - Colin - Puchelle- Monasse

Animateur : Colin

Rédacteur : Monasse

Objectifs de réflexion :

- 4) Améliorer l'information des élèves de terminale concernant les classes préparatoires en général, et en particulier celles de l'établissement
- 5) Favoriser les relations entre les élèves de Terminale et des classes préparatoires par une plus grande convivialité

Bilan de l'existant :

NB : ces éléments existants sont à conserver. Nous proposons seulement des éléments

supplémentaires et des aménagements.

1. Forum des études
2. Information des Terminales en assemblée plénière au deuxième trimestre

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

- au premier trimestre, intervention dans chaque terminale de l'établissement, en concertation avec le professeur principal, d'un ou deux professeurs des classes préparatoires : information générale sur les classes préparatoires scientifiques, commerciales, littéraires.
- au deuxième trimestre, information de la même manière pour chaque classes de terminale , par deux élèves de classes préparatoires première année : information plus axée sur la scolarité et la vie à l'internat.
- une fois par trimestre, organisation d'un repas amical terminales-classes préparatoires, au self, un vendredi soir, suivi d'une projection d'un film en V.O. Présence à ce repas de professeurs de terminales et de classes préparatoires, et repas ouvert aux externes et demi-pensionnaires de terminale.
- à étudier en parallèle : l'organisation d'une réunion spécifique d'information à destination des parents de terminale.

Moyens nécessaires :

- deux heures de vie de classe dans chaque terminale pour le professeur principal
- locaux : attribuer en priorité aux classes de terminale les salles de classes libres du bâtiment prépa, pour favoriser ces échanges et les faciliter par la proximité géographique.
- pour les deux soirées de rencontre au self : prévoir un travail en collaboration avec l'internat, l'animation et l'équipe cinéma. (deux vendredi soir : repas en commun et projection d'un film en V.O.).

Calendrier de réalisation :

Dès la rentrée 2006, pendant le premier et deuxième trimestres de l'année scolaire.

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

- Taux de satisfaction des élèves de terminale sur l'information générale à propos des classes préparatoires
- Meilleure orientation des élèves de terminale vers les classes préparatoires de l'établissement.

2.2. Disciplines et interdisciplinarité

La diversité des parcours des élèves comme des enseignants engendre une grande richesse dans les pratiques pédagogiques mais nécessite un constant réajustement des méthodes. Le caractère international des établissements, le mode de recrutement en 6°, l'enseignement en section internationale, la présence d'élèves non-internationaux induisent une pédagogie nécessairement différente voire différenciée.

Les disciplines s'interrogent sur leurs pratiques et leurs finalités comme sur leurs modes opératoires. Ceux-ci, parfois communs à plusieurs disciplines (dissertation, oral, recherche documentaire) doivent être développés dans une réflexion collective et dans le cadre défini au niveau européen (les langues vivantes). Les nouvelles technologies () s'intègrent de mieux en mieux dans les pratiques même si les apprentissages de bases (la lecture ou l'EPS, par exemple) restent le fondement de l'enseignement.

Toutes les actions proposées, disciplinaires ou interdisciplinaires, visent à l'autonomie de l'élève, à son enrichissement personnel, à l'acquisition de compétences et savoirs, à son épanouissement individuel et citoyen, l'objectif déclaré restant l'obtention dans les meilleures conditions du baccalauréat (français et/ou à option internationale).

Action 2.2.1 : Quels moyens spécifiques pour promouvoir la lecture ?

Personnes membres du groupe : Mmes Olivari, Perdreau, Reymondet-Commoy et M. Compan.

Personnes ayant aussi participé à la rédaction : Mmes Deslandes et Prat.

Objectifs de réflexion :

Partant du constat que les élèves lisent de moins en moins (souvent attirés par d'autres activités plus ludiques...) et/ou lisent avec difficulté, ceci nuisant aux apprentissages scolaires, notre réflexion a porté sur les objectifs suivants :

- Comment encourager les élèves à lire (ou comment favoriser la *lecture loisir*) ?
 - Comment améliorer les compétences en lecture (passant par la *lecture obligatoire*)?
- tout en gardant en tête que ces deux objectifs sont forcément liés: des difficultés de lecture entraînent une perte du goût de lire et réciproquement ; sans intérêt pour « l'activité lecture » l'élève aura du mal à améliorer ses compétences.

Bilan de l'existant :

CDI

- Un espace insuffisant :
 - une soixantaine de places assises pour le travail sur table et vingt fauteuils (lecture uniquement) pour environ 2500 élèves...
 - 5 salles de sections langues, à l'origine prévues comme salles de lecture, occupées maintenant pour des cours...
 - Un repérage difficile :
 - * espaces dont la fonction est mal identifiée (mélange de plusieurs niveaux : collège, lycée et CPGE, signalétique insuffisante, etc.)
 - * espace littérature de jeunesse mal signalé, mal éclairé, peu attractif et souvent méconnu des élèves
 - Un fonds relativement important mais peu renouvelé en ouvrages récents du fait d'un budget insuffisant (6000 Euros en 2005 largement inférieur au budget qui serait attribué à deux établissements collège + lycée)
- A noter aussi le manque de renouvellement des ouvrages de lecture suivie

- Malgré des horaires d'ouverture étendus le CDI ne connaît pas une fréquentation de lecteurs suffisante comme l'indique le faible taux d'emprunts.
- Des documentalistes surchargés par une multitude de tâches annexes multipliées par la taille de l'établissement : gestion des manuels, des spécimens, des plannings des salles, des emprunts de matériel, surveillance, (en particulier si les ordinateurs sont en libre accès, nécessité de surveiller chaque écran, étant donné qu'il n'y a pas de filtre Internet) toutes choses qui les détournent de leurs missions premières, dont l'incitation à la lecture.

Actions :

- Actions en partenariat avec les enseignants
La Journée Mondiale du Livre (Voir Annexe 1)
Autres actions épisodiques autour d'événements (Semaine de la presse, Journée de la terre...) ou suivant les souhaits des professeurs (Rallye lecture, concours, etc.).
- Actions du CDI
Initiation à la recherche documentaire et connaissance du CDI pour les nouveaux arrivants en début d'année

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

Le CDI, pour être efficace dans la promotion de la lecture, doit retrouver sa destination première et l'identité qu'il a perdues : lieu de lecture, de documentation, d'information culturelle et non pas salle d'attente, de permanence, hall de gare, conciergerie... Pour cela, des changements devraient intervenir concernant :

L'espace

- Le CDI a besoin de plus d'espace pour avoir plus de places assises (réservées aux élèves lecteurs ou en recherche documentaire), des rayons plus aérés, plus éclairés, plus accessibles, plus attractifs... et pour pouvoir accueillir des expositions.
Propositions : Agrandir le CDI ou mieux, créer un second CDI pour séparer Collège et Lycée. En tout cas, toutes les salles annexes dans le CDI (salles de section, salle 17, Sculpteurs, ...) devraient être libérées des cours et réservées à l'usage exclusif du CDI. Une salle d'exposition devrait être aménagée à proximité immédiate.
- Le CDI a besoin d'un espace mieux aménagé avec des secteurs bien délimités et identifiés.
Propositions : Aménagement d'espaces, d'une part, pour les lycéens, d'autre part, pour les collégiens, création d'espaces spécifiques : lecture, informatique, ... amélioration de la signalétique...

Le fonds

- Le CDI a besoin de renouveler et d'augmenter son fonds en particulier en langues
Propositions : renouveler et augmenter les ouvrages en série utilisés par les professeurs de lettres, remplacer systématiquement les livres manquants ou trop abîmés et compléter le « fonds de base littéraire » avec l'aide des professeurs de littérature, acheter plus de « nouveautés » en littérature ou documentaires, acheter des documentaires en langues étrangères correspondant aux programmes.
- Le CDI a besoin de diversifier les supports de lecture
Propositions : acquérir plus de DVD en rapport avec les œuvres étudiées, accueillir des

expositions et les travaux d'élèves (lecture de l'image), favoriser l'accès aux nouvelles technologies de l'information (audio-visuelles et informatiques).

Les acteurs

Conformément au bilan dressé plus haut, recentrer le travail des documentalistes sur les missions qui leur sont confiées et utiliser au maximum leurs compétences, notamment en matière de lecture.

Propositions : Augmenter le personnel et le faire bénéficier de formations ciblées.

Participation de personnes extérieures au CDI .

Propositions : pour favoriser la coopération avec les enseignants de toutes les matières, leur faire connaître les compétences des documentalistes par des réunions en début d'année et une visite systématique du CDI pour les nouveaux arrivants.

Intégrer les parents volontaires dans les activités du CDI : selon leurs compétences, pour animer les salles de section, s'occuper d'un club, participer à des actions ponctuelles ...

Faire participer les élèves volontaires à la gestion ordinaire du CDI : plus ils seront familiarisés avec l'organisation du CDI, mieux ils sauront utiliser les ressources et prendront plaisir à le fréquenter (comme nous l'avons constaté avec les deux stagiaires de 4e accueillis au CDI cette année)

La communication

Le CDI a besoin de communiquer plus clairement et davantage sur ses activités, donc obligatoirement sur tout ce qui concerne la lecture.

Propositions : utiliser tous les canaux de communication disponibles au CIV : radio, intranet, internet à côté des moyens classiques tels l'affichage et le courrier dans les boîtes aux lettres.

Avoir des délégués CDI dans chaque classe qui serviraient de relais avec le CDI-Actions spécifiques à la lecture

Actions spécifiques à la lecture

Actions visant à améliorer les compétences (lecture obligatoire)

- Séances systématiques au CDI d'initiation à la recherche documentaire avec des modules de lecture de documents (en particulier lecture d'images) puisqu'un passage obligé du travail sur documents en est la « lecture » qu'il s'agisse d'un film, d'un texte, d'une affiche, d'une page internet ...

Les documentalistes sont formés pour enseigner ces techniques et donc devraient travailler plus souvent en collaboration avec les enseignants, en particulier lors des IDD, TPE, ECJS.

- A l'occasion d'événements particuliers : semaine de la Presse, Printemps des Poètes ... des séances de travail pourraient être organisées au CDI.

Actions visant à encourager la lecture loisir

- Poursuivre l'action « JML » (voir Annexe 1)
- Participer aux événements, activités autour du livre et de la lecture : Printemps des Poètes, le Goncourt des Lycéens, salon du livre ...
- Création d'un club lecture aux activités diverses comme par exemple : parrainage de lecteurs, avis de lecteurs sur les notices, critique de livres, débats, conférence avec intervention d'auteurs, spectacles autour d'œuvres littéraires, etc.

- Expositions sur le livre : beaux livres, par thème ...
- Concours inter-classes, rallye ou défi lecture
- Lecture à haute voix

Toutes ces actions ne sont possibles qu'en collaboration avec les enseignants qui doivent être prêts à s'investir.

Moyens nécessaires :

Moyens financiers

- 1- Budget du CDI plus important : voir besoins listés plus haut
- 2- Budget indépendant pour financer la Journée Mondiale du Livre (voir Annexe 1)
- 3- Dans le volet culturel du projet d'Etablissement, prévoir une ligne de crédit pour les interventions de personnes extérieures (auteurs, éditeurs, acteurs...), les expositions payantes, ou spectacles.
- 4- Pour le renouvellement des livres de lecture suivie, des crédits suffisants doivent être prévus par les enseignants concernés.
- 5- Si création d'un club lecture, prévoir un budget spécifique

Moyens humains

Plus de personnel au CDI, participation de personnes extérieures (voir plus haut)

Formation : dans le cadre du PAF, demander des formations en établissement pour les documentalistes et professeurs intéressés ; dans le cadre européen (Comenius) et pour répondre à la spécificité de notre établissement, participer à des stages pédagogiques sur la lecture (et pourquoi pas en organiser)

Calendrier de réalisation :

Dès la rentrée pour les actions ne demandant pas de moyens supplémentaires, et selon la disponibilité et l'implication des « acteurs » cités plus haut .

JML : début du 3^e trimestre chaque année scolaire. La préparation commençant dès novembre

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

Intermédiaires : taux de participation aux activités, implication des enseignants ou des personnes extérieures, augmentation des prêts, de la fréquentation du CDI ...

Final : constatation d'une amélioration des compétences en lecture ; appréciation du goût des élèves pour la lecture (par sondage, par exemple).

ANNEXE 1 Journée Mondiale du Livre

C'est un événement de l'Unesco :

Le 23 avril 1616, disparaissaient Cervantes, Shakespeare et Garcilaso de la Vega dit l'Inca. Ce 23 avril marque aussi la naissance, ou la mort d'éminents écrivains comme Maurice Druon, K. Laxness, Vladimir Nabokov, Josep Pla ou Manuel Mejía Vallejo. C'est pourquoi, cette date ô combien symbolique pour la littérature universelle, a été choisie par la Conférence

générale de l'UNESCO afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel.(Cf site de l'UNESCO)

Comme ce jour tombe pendant notre période de vacances, nous reportons à Mai la célébration de cette journée mondiale en proposant aux quatre sections internationales (... et professeurs de langues vivantes intéressés) une action commune pour promouvoir la lecture plaisir en langue étrangère.

Objectifs :

Encourager les « non bilingues » à se familiariser à la littérature contemporaine de leur section

Les faire progresser dans l'acquisition de la langue

Favoriser la lecture plaisir

Rapprocher les sections par une activité commune

Enrichir le fonds documentaire des sections

Avoir une meilleure compréhension des différentes cultures

A long terme, participer à des échanges avec d'autres sections internationales de la région

Mise en œuvre :

Les professeurs intéressés se réunissent en début d'année avec les documentalistes pour choisir un thème de lecture commun (roman policier, voyage...)

Proposition de titres aux élèves et achat des livres choisis

Travail en amont dans la langue de section

Présentation en français devant les élèves des autres sections sous diverses formes (saynètes , power point...), suivie d'un débat sur le thème

Moyens :

Le budget du CDI n'étant pas suffisant vu la taille de l'établissement (7000 € pour 2500 élèves et en 4 langues de section), nous demandons donc un budget spécifique pour l'acquisition de nouveaux livres étrangers , qui sont forcément plus chers que des livres en français: 3000 €par an (750 €/ section)

Action 2.2.2 : Contribution de l'Education physique et sportive au projet d'établissement et au projet académique

Personnes membres du groupe : M DESPLANQUES, ARDITI, SORIANO

Rédacteur : SORIANO

Bilan de l'existant:

L'EPS est une discipline d'enseignement qui vise à l'enrichissement (cognitif, moteur, affectif, social)de tous les élèves par la connaissance et la pratique d'activités Physiques et sportives support aux apprentissages.

Les objectifs et finalités : SANTE, SECURITE, SOLIDARITE, AUTONOMIE, RESPONSABILITE, CITOYENNETE

Quatre projets articulés (consultables sur le site <http://www.civfrance.com/eps>) précisent les moyens mis en œuvre pour répondre à ces objectifs

Le projet pour le collège international, le projet pour le lycée international, le projet des associations sportives, le projet des CPGE.

L'EPS obligatoire propose des expériences motrices à vivre, dont le choix répond aux objectifs (ci-dessus) par des activités supports nécessairement diversifiées... Les goûts sportifs des élèves peuvent aussi s'exprimer à travers l'association sportive

Objectifs de réflexion :

- Donner plus de cohérence entre les projets EPS, le projet d'établissement, le projet académique
- Faire émerger des actions particulières

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

En quoi l'EPS contribue au projet académique ?

AXE 1

OBJECTIF I.1

Assurer les apprentissages fondamentaux à l'école et au collège

I.1.1 Développer les pratiques d'évaluation associées à des stratégies de différenciation et de remédiation

Durant toute la scolarité L'EPS s'attache à différencier :

- à travers les groupes (de niveaux, affinitaires, homogènes ou hétérogènes), à travers les outils d'évaluation, construits pour et avec les élèves, permettant à ceux-ci de se situer et de réguler leurs apprentissages...

I.1.2 Faire des TICE un outil privilégié d'évolution des pratiques et de différenciation pédagogique

Les programmes d'EPS au collège et au lycée, incitent à l'utilisation des TICE

Pour permettre aux élèves de mieux apprendre

Ex : Utilisation de la Vidéo pour permettre aux élèves d'analyser leurs prestations et de les mettre en rapport avec les sensations éprouvées permettant ainsi une auto évaluation et une régulation des apprentissages...

Ex : Programme d'entraînement d'allures individualisées en athlétisme grâce au tableau Excel... permettant ainsi la différenciation des apprentissages

De nombreux autres exemples pourraient être cités, le manque de matériel affecté à la discipline (Pc portable, caméra vidéo...) est un facteur limitant.

Le matériel personnel des enseignants ou des élèves étant à ce jour utilisé.

I.1.3 Assurer la scolarisation et la réussite scolaire des élèves à besoins particuliers

- Le caractère international et la diversité des élèves de l'établissement fait apparaître un certain nombre d'élèves ne sachant pas nager....

Cette carence est prise en compte par l'EPS, pour combattre ce facteur d'exclusion sociale et permettre ainsi à l'élève d'assurer sa propre sécurité

Un cours d'EPS aménagé à cet effet à raison de 2H hebdomadaires doit être maintenu, pour répondre à ce problème

- L'intégration des élèves inaptes partiels dans les cours obligatoires limite la réponse à leurs besoins...

Un cours d'EPS aménagé pour les inaptes partiels d'un même niveau de classe, pourrait permettre de proposer des activités accessibles en liaison avec l'inaptitude attestée par le médecin scolaire

Ex : problème de genou

Réponse :gymnastique douce, stretching,musculation (au lieu d'une activité athlétique ou collective)

OBJECTIF 1.2

I.2.3 Accompagner la formation tout au long de la vie

L'EPS est en cohérence avec cet objectif.

L'EPS vise à travers ses objectifs les compétences méthodologiques permettant aux élèves de gérer leur vie physique

Dans le présent, mais aussi pour l'avenir

Ex : Savoir s'échauffer, savoir s'étirer, s'engager lucidement dans sa pratique, savoir récupérer

Tout cela pouvant être réinvesti tout au long de sa vie d'adulte

OBJECTIF 1.3

Ouvrir l'académie sur son environnement local et international

I.3.4 Développer le volet international du projet d'établissement

L'eps participe à l'accueil et à l'intégration des élèves étrangers en séjour dans

l'établissement à travers des cours spécifiques, des rencontres en association sportive

L'eps programme aussi des activités sportives à caractère international.

Des Projets :

Projets interdisciplinaires à caractère international (accompagnement coupe du monde de rugby en 2007)

Echanges linguistiques et sportifs à caractère international

A caractère local pour permettre aux élèves internationaux de s'approprier la culture locale :

Sortie Ski (dans le cadre de L'AS...)

Des projets d'activité de pleine nature (Escalade, randonnée,...) sont actuellement limités par le manque de structure d'initiation disponibles

OBJECTIF 1.4

Renforcer l'éducation à la santé et à l'apprentissage de la vie physique

I 4.2

Soutenir la construction de l'estime de soi et traiter les manifestations de mal être

L'EPS se doit de répondre à l'objectif de santé, (lutte contre l'obésité entre autre...)

découverte par les élèves de leur potentialité

Mais aussi elle s'attache à faire réussir les élèves en proposant des parcours différenciés, leur permettant d'acquérir de la confiance et de l'estime d'eux mêmes.....

Moyens Nécessaires :

- Bureau pour Professeurs d'eps permettant d'accueillir les parents les élèves à proximité du gymnase (lieu de vie, pour l'eps, pour l'association sportive permettant une véritable vie associative et citoyenne)
- Ouverture vers de nouvelles installations sportives (mur d'escalade,voile, tennis de table,musculation...)
- Heures reconnues dans la DGH pour les élèves non nageurs
- Heures reconnues dans la DGH pour les élèves inaptes
- Heures reconnues dans la DGH pour la co-évaluation au Baccalauréat
- Heures pour projet interdisciplinaire
- Développement de l'association sportive (volet responsabilisation : citoyenneté)
- Outils informatiques affectés à la discipline (Pc portables 2 ou 3, Pocket pc, caméra vidéo numérique...)

Calendrier et réalisation

Actions existantes et pour les nouvelles

Si possible dès juin 2006 ou dès la rentrée Septembre 2006

Critères de réussite immédiat

Mise en place des actions et évaluation précise de celles-ci

Exemples :

EPS : Peut être évalué au regard des notes au BAC au Diplôme National du Brevet (DNB)
(reflet des élèves en échec et en réussite dans la discipline)

% d'élèves inaptes partiels ou totaux

% d'élèves sachant nager à l'issue du cycle non nageur

AS : Variété des pratiques, pôle investi (compétition, responsabilisation, promotion)

Investissement , résultats

CPGE : investissement étudiant –Stage intégration, assiduité, stage ski

Action 2.2.3 : Modalités de mise en place du cadre européen commun de références pour les langues

Personnes membres du groupe : AZNAR Carmen, BONIN Marie-Françoise, GONZALEZ Marie-Louise, MARI-FABRE Patricia

Animateurs : toutes

Rédacteur : BONIN Marie-Françoise

Objectifs de réflexion :

Il s'agit de proposer une organisation formelle des groupes de compétences dans le cadre de l'application du CECRL.

Les groupes de compétences doivent être mis en place à la rentrée 2006

Bilan de l'existant :

- salles aménagées comportant (éventuellement dans une armoire)
 1. un téléviseur
 2. un lecteur DVD et K7 vidéo
 3. un lecteur K7 audio et CD
 4. un rétroprojecteur
- salles informatiques

Remarques :

- ces salles ne sont pas toujours attribuées aux professeurs de langue qui sont dans des salles non équipées
- le matériel n'est pas toujours adapté : les lecteurs ne lisent pas tous les types de supports, particulièrement les copies de CD
- les télécommandes ne sont pas sur place.

Éléments de réflexion et propositions du groupe :

1. Heures de concertation indispensables, mensuelles, même créneau horaire libre pour les enseignants concernés (5 en 2° et 4 en 3°) rémunération en HSE
2. Mise en place des groupes de compétences en 3° et en 2° sur 1 heure, dès la rentrée 2006
3. Groupe de 20 élèves maximum (quitte à les répartir entre les enseignants sans tenir compte de leur appartenance à un groupe classe si les groupes sont déséquilibrés, comme cela se produit en 3° cette année)
4. Rétablir l'horaire de 3 heures/semaine pour les élèves de 2°
5. Programmation pour 2° et 3°
 - a. Objectifs communs
 - b. Thèmes
 - c. Tâches
 - d. Séquences
 - e. Evaluation
6. Application : mise en pratique des activités langagières
7. Alignement des classes

Moyens nécessaires :

1. Salles aménagées contiguës (204-205 / 601-602-603 / 801-802-803) comportant
 - a. le matériel existant
 - b. un micro
 - c. un vidéo projecteur
 - d. un ordinateur (avec wi-fi)
 - e. des dictionnaires bilingues
2. Salles informatiques adaptées aux langues (avec casques en état de fonctionnement)
3. Voir les projets espagnol et italien pour le matériel
4. Acheter un logiciel de phonétique
5. Prévoir des photocopies en (beaucoup) plus grand nombre

Calendrier de réalisation :

Annuel

1. **mi-mai** : conseil d'enseignement pour répartition de service et programmation
2. **juin** : travail sur la programmation
3. **septembre** : test de positionnement : conception, mise en place
4. concertation **mensuelle**
5. évaluation commune **la semaine avant** chaque période de vacances

Pluriannuel

1. Rentrée 2007 : application en 3°, 2° et 1° sur 3 heures/semaine
2. Rentrée 2008 : application de la 3° à la Terminale sur 3 heures/semaine

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

Intermédiaires :

1. différenciation des activités langagières
2. mise en place des groupes de compétence sur 2 niveaux (3° et 2°) sur 1h/semaine
3. Vérifier que les objectifs du cadre européen sont atteints :
 - a. les élèves de 3° atteignent le niveau A2 voire A2+
 - b. les élèves de 2° atteignent le niveau B1

Final :

Le cadre européen commun de référence pour les langues est appliqué en ce qui concernent les groupes de compétences sur tous les niveaux (de la 3° à la terminale) et sur 3 heures par semaine.

Nos élèves sont prêts pour le nouveau bac...

Perspectives :

Appliquer le CECRL aux sections internationales du Collège : particulièrement en 6° et 5° en doublant le groupe B

Evaluation des SI en fonction des critères du CECRL : 6°>A1 A1+ // 5°>A2 A2+ // 4°>B1 // 3 >B2 // 2°>C1 // 1° Tles>C2

Action 2.2.4 : L'Oral

A FAIRE (Groupe 32 : la communication orale se développe de plus en plus et il est indispensable de réfléchir sur cette pratique particulièrement dans les matières non linguistiques, envisager stages pour enseignants et/ou élèves sur la communication, le théâtre, la prise de parole etc...)

Action 2.2.5 : La place de l'informatique dans la vie des établissements

- Chantal BEAUJEAN-FRANCOIS
- Christian BOCQUET
- Michel CAMOS
- Simon CONNELL
- Romain DEBUIRE

Discussion sur la structure des « besoins informatiques » au CIV

Objectif final :

Arriver à une véritable intégration de l'outil informatique dans les pratiques pédagogiques de chacun compte tenu des spécifications du CIV à savoir :

- dimension internationale,
- présence Collège / Lycée dans un même lieu,
- enseignement des élèves en échanges longs

- ouverture vers la culture étrangère pour les échanges / partenariats grâce à l'outil informatique,
- revitalisation du processus d'apprentissage basé sur la collaboration / changement des pratiques pédagogiques, remédier à l'échec scolaire avec mise en place de moyens pour éviter des situations d'échec et pour favoriser le développement individuel.

I/ Bilan de l'existant

Ordinateurs : (environ 600 ordinateurs sur l'ensemble du site) :

- Pôle multimédia = 150 ordinateurs : CDI / Salle des Peintres / Musiciens / Ecrivains / Servon / Sculpteurs / Visio conférence / Bastion (philosophes et acteurs)
- Bloc Classe Préparatoires = 95 ordinateurs : Salle 25 (+ tableau numérique) / salle 26 / salle 27 / salle 35 / salle 36 / salle 37
- Bloc Pédagogique = 150 ordinateurs : Bloc SVT / bloc Physique / Bloc Chimie
- Salle des Professeurs = 12 ordinateurs
- Administration = ?
- Ordinateurs portables = 10 ordinateurs

Vidéo projecteurs : SVT / PHYSIQUE / VISIO CONFERENCE / CLASSE PREPARATOIRES

Tableaux numériques : 3

Réseau WIFI : SVT / AGORA / SALLE DES PROFESSEURS / CAFETERIA / CDI

Site Internet CIV

Intranet

Moyens humains : Service Informatique : D. De Marco (Responsable définition Stratégie) / G. Gosset (Technicien informatique) / R. Debuire (Intervenant pôle multimédia – Internet, Intranet) / F. Bossard (prestataire extérieur).

Pratiques Pédagogiques / Utilisation des Ressources Pédagogiques

- Pôle SVT / Physique / Chimie : simulation informatique des expérimentations
- Pôle CPGE / Labo SI : expériences, conception d'objets, DAO / salles de langues (cours et khôlles) / TP et TD informatique, physique et maths.
- Pôle Multimédia : salles occupées par TPE, ECJS, Maths, Anglais, Espagnol, Allemand : recherches, webquests, outil pour la pratique / progression des cours. Enseignement à distance pour les élèves en échanges longs et classe virtuelle.

II/ Eléments de réflexion / Stratégie sur l'avenir

Propositions :

Matériel doit rester à la disposition du Collège International ou du Lycée International – propriété du CIV

Dotation du Conseil Général ou Conseil Régional se fera au CIV qui redistribuera au Collège International ou au Lycée International.

Information / Formation :

Nécessité d'avoir de l'information disponible pour tous et particulièrement les nouveaux collègues :

- où se trouvent les équipements,
- fonctionnement du matériel,
- accès aux salles équipées de matériel informatique ...

Proposition pour faire remonter l'information :

1. Personne référente pour la rentrée 2006/2007 responsable pour montrer l'informatique (pédagogique et technique / réservation des salles etc.) : 1 personne en Langues / 1 personne en Sciences / 1 personne en Lettres
 2. Le Site du CIV – Véritable outil informatique à mettre à jour régulièrement, l'enrichir. Mettre l'accent sur le développement pédagogique du site,
- Problème de rémunération de ces personnes
 - développement interactif : lien vers MOODLE
 - espace pédagogique (lien Moodle) : banque de ressources et d'échanges en ligne (professeurs et élèves), organisée par matière
 - échange de pratiques entre professeurs
 - utilisation des salles et du matériel : portes avec carte magnétique (nominatives ?)
 - Problème de décharge horaire ou HSE pour celui chargé de l'administration.

III/ Moyens nécessaires

Matériel (Réévaluation des besoins en matériel chaque année)

- Equiper une salle pour 20 avec porte et serrure magnétique + armoire à code (pour les problèmes de sécurité) avec 1 portable + 1 vidéoprojecteur + rallonge.
- Equiper un certain nombre d'autres salles avec des ordinateurs fixes.
- 1 salle avec tableau interactif par bâtiment : Collège / Lycée / CPGE
- Regrouper les salles 'langues' puis, en 2007-8, créer un 'Centre de Ressources Langues' multimédia, centre équipé de méthodes, cassettes audio et vidéo, télévision (chaînes étrangères), ordinateurs, CD-ROM et accès Internet (recherche documentaire, soutien/remédiation, consolidation, échanges (Internet)).

Formation (sur le matériel informatique)

- Nécessité d'avoir une personne pour le développement du site Intranet : 1 coordinateur chargé de recenser les pratiques et besoins pour chaque matière pour ensuite faire les demandes de formation / échanges de pratiques etc
- Nécessité d'intégrer des cours sur les techniques de recherche et d'évaluation de sites sur Internet pour les élèves et, si possible, pour les enseignants.

Harmonisation des adresses e-mail

- Adresse =@civfrance.com
- Proposition d'e-mails avec sous-groupes pour e-mail ciblés.

Humains (importance interface humaine)

- Sur place : personne référente pour s'occuper du côté technique / utilisation
- Sur place : personne référente pour la partie pédagogique, chargée du recensement et du suivi des ressources / méthodes d'apprentissage

- Sur place (CDI) : personne chargée de cours/formations sur les techniques de recherche sur Internet et l'évaluation qualitative de sites (personnel du CDI déjà intéressé)
- Possibilité d'un 'roulement' de professeurs de langue pour prêter assistance et guider les utilisateurs de 'Centre de ressources Langues'.

IV/ Calendrier / suivi des projets

A l'exception de la mise en œuvre du 'Centre de Ressources Langues', les propositions ci-dessus sont réalisables pour l'année scolaire 2006/2007 avec réévaluation des besoins et des modifications nécessaires, niveau d'intégration etc. en fin d'année.

En cas de succès de la mise en place de la politique de matériel informatique : 1 pour 20 salles on passera à 1 pour 15 salles puis 1 pour 10 salles etc...

1 nouveau tableau numérique pour l'année 2006/2007. Si cela se révèle pertinent un deuxième puis un troisième tableau numérique sera demandé.

Ordinateurs portables + ordinateurs fixes + équipement vidéo dans un plus grand nombre de salles.

Evaluation fin 2007 pour une salle Multimédia (Medi classe).

Action 2.2.6 : Organisation de la fin d'année en seconde au Lycée International de Valbonne.

Personnes membres du groupe : Denis Colin , Patrick Breton, Jean-François Bouché

Animateur : Denis Colin

Rédacteur : Denis Colin

Objectifs de réflexion : Préparation aux 1ères différenciées

Les propositions suivantes peuvent être modulées

Bilan de l'existant : A l'issue des conseils de classe de fin de seconde , fin mai , le **travail** et la **présence** des élèves deviennent **inexistants**

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

Durant 4 semaines au mois de juin, création par regroupement de classes différenciées et profilées « ES » (2 classes), « L » (2 classes) et «S » (3 classes). Les élèves redoublants ou réorientés sont répartis dans les classes prévues.

Projet d'emploi du temps de ces classes :

Durant 4 semaines au mois de juin, création par regroupement de classes différenciées et profilées « ES » (2 classes), « L » (2 classes) et «S » (3 classes).

	2nde type ES	2nde type L	2nde type S	Moyens nécessaires par semaine
FRANCAIS	2	5	2	20
MATHS	2		5	19
PHYS			3	9
SVT			2	6
HIST-GEO	2F+2L	2F+2L		8F+8L

SES	4			8
PHILO		1		2
EPS	2	2	2	14
LV1	2	2	2	14
LV2		2		4
Total heures	16	16	16	112

Cet emploi du temps allégé pourrait être regroupé sur trois jours .

Les enseignements seront assurés par tout enseignant volontaire et disponible , de préférence ceux qui enseignent en classe de seconde

Moyens nécessaires :

Les moyens horaires existants, et d'éventuelles HSE, permettent de couvrir les besoins.

Calendrier de réalisation:

La préparation des emplois du temps peut se faire au cours du second trimestre, et se finaliser dès la réception des convocations aux épreuves du baccalauréat.

Critères de réussite:

Intermédiaires: mise en place des effectifs et de l'emploi du temps.

Final: Assiduité en fin de seconde , et conséquences positives perceptibles en début de 1ère

Action 2.2.7 : Comment dynamiser le travail de recherche documentaire ?

Personnes membres du groupe : Mmes Olivari, Perdreau, Reymondet-Commoy et M. Compan.

Personnes ayant aussi participé à la rédaction : Mmes Deslandes et Prat.

Objectifs de réflexion :

Pourquoi favoriser le travail de recherche documentaire ?

Parce qu'il permet :

- **L'acquisition de méthodes** valables dans tous les domaines de la connaissance y compris dans la vie de citoyen.
- Une plus grande motivation et **implication personnelle** des élèves ainsi que l'apprentissage de l'**autonomie**.
- **D'acquérir des connaissances de façon différente** et parfois plus efficace qu'en cours magistral.
- De **s'ouvrir sur l'extérieur** par la confrontation à toutes sortes de documents et par voie de conséquence d'exercer son **esprit critique**.
- De répondre aux demandes des enseignants, le travail sur documents étant essentiel dans presque toutes les matières (en particulier en Histoire-Géographie et SVT, où il fait même l'objet d'épreuves au BAC ou au BEPC).

D'autre part, les enseignants constatent que les élèves produisent des travaux (exposés, dossiers documentaires, etc.) qui ne correspondent pas toujours à leurs attentes : utilisation intensive du « copier/coller », pas d'analyse critique ni d'évaluation de la pertinence des

documents, manque d'esprit de synthèse, ...

Au CDI, on remarque (en particulier lors des IDD ou TPE), que de trop nombreux élèves manquent des compétences nécessaires à la recherche documentaire.

Notre groupe a donc porté sa réflexion sur les **objectifs suivants** :

- Comment **augmenter les compétences** des élèves en recherche documentaire?
- Comment **promouvoir le travail sur documents** comme moyen d'acquisition des connaissances, au delà des utilisations classiques, dans des matières se sentant peu concernées (langues, musique, lettres, sports, ...) ou lors d'activités « extra scolaires » (expositions pour un club ou une association).

Bilan de l'existant :

Ressources documentaires au CDI

Ressources « papier » assez nombreuses, surtout en ce qui concerne les revues (plus d'une centaine d'abonnements pour des revues dans des domaines variés). Cependant, nombre d'ouvrages documentaires sont obsolètes dans plusieurs domaines (surtout scientifiques). De plus, les pertes (disparitions ou mauvais rangement) ou dégradations de ces documents sont importantes.

Ressources audio-visuelles et informatiques peu nombreuses et sous exploitées (en particulier encyclopédies ou archives de presse sur CDRom).

Accès à Internet facilité par le grand nombre de postes à disposition au CDI (suivant certaines conditions) et dans les 7 salles informatiques du pôle multimédia. En 2006, grâce à une subvention de 1500€ de l'Académie, abonnement à CNS (Canal Numérique des Savoirs) permettant l'accès à des ressources pédagogiques numériques variées (Orientation et vie scolaire, Le site TV, Jalons pour l'histoire, Gestes qui sauvent).

Les **ressources extérieures** semblent peu utilisées : pas de venue d'expositions, pas de visites de musées ou d'autres lieux culturels dont le CDI ait eu connaissance.

L'exploitation des ressources documentaires

Malgré leur abondance, les **ressources documentaires** du CDI nous **paraissent sous-exploitées**, ceci pour plusieurs raisons :

- **Problèmes de communication** du CDI vers l'extérieur : le rôle (et parfois l'existence!) du CDI sont méconnus ainsi que les ressources qui s'y trouvent et les moyens de les exploiter.
- **Manque de disponibilité** des documentalistes :
 - . pour mettre en place des séances d'initiation à la recherche documentaire en nombre suffisant. Cette année le CDI n'a pu en organiser que 24 heures pour 12 classes en IDD.
 - . pour aider ponctuellement des élèves ou des professeurs venant avec leur classe.
 - . pour organiser les ressources de façon efficace d'autant que cette année, le CDI change son logiciel de gestion.

En ce qui concerne la **venue d'expositions**, le **manque de salle adéquate** est déterminant (par exemple, pour les Archives Départementales ce peut être un motif de refus)

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

Augmenter les compétences des élèves en recherche documentaire

- Organiser systématiquement des **séances d'initiation à la recherche documentaire** en 6^e

- en début d'année et à l'occasion des IDD, TPE (et si possible ECJS) en début de session.
- Dans le cadre des cours, en coopération avec les professeurs, faire venir une classe au CDI pour une recherche déterminée (en ½ groupe : l'un avec le professeur et l'autre avec le documentaliste).
- Prévoir pour la rentrée 2006, une **initiation à notre nouveau logiciel BCDI3** tout d'abord pour les documentalistes (formation en établissement dans le cadre du PAF), qui pourront ensuite faire passer leur savoir aux élèves et aux enseignants.
- Mettre l'accent sur la spécificité de la **recherche sur Internet** (comparaison des moteurs de recherche, recherche des sites, vérification des sources, sélection de la qualité des informations...).
- Vue la spécificité du CIV, encourager le travail de recherche documentaire **en langue étrangère**.

Tout ceci étant conditionné par une grande disponibilité des documentalistes et de leur lieu de travail, la dynamisation du travail de recherche documentaire passe à l'évidence par une séparation des CDI Collège/Lycée.

Réactiver le partenariat enseignants/documentalistes

- Production d'un document pour expliquer aux équipes éducatives les compétences et le rôle des documentalistes et montrer **l'intérêt du travail en partenariat** avec le CDI.
- Lors de la pré-rentrée, prévoir une réunion professeurs/documentalistes (par discipline) pour les inciter à se renseigner sur le fonds documentaire afin de prendre conscience de la diversité des sources mises à leur disposition et dont, souvent, ils ignorent l'ampleur.
- Convaincre les enseignants de **toutes les disciplines** de l'intérêt du travail documentaire.

Varié l'accès aux documents et augmenter les ressources

- **A l'extérieur** : en établissant des partenariats avec les Etablissements culturels du bassin. **Attention !** ces partenariats devront obligatoirement entrer dans le **Volet Culturel** du Projet d'Etablissement pour être financés (cf. nouvelle LOLF). Les Archives même « départementales », entrent dans ce même cadre et M. Compan souhaite que le CIV signe une convention pour que le CIV puisse accéder aux ressources essentielles qu'offre cet établissement.
- **Au CDI** : renouveler et augmenter les ressources documentaires, en particulier, les ouvrages papier obsolètes et/ou dégradés (d'urgence en Sciences). Pérenniser l'accès aux ressources en ligne (CNS).

Moyens nécessaires :

Moyens matériels

- Budget du CDI plus important pour renouveler et diversifier le fonds documentaire et pour compenser la perte éventuelle de la subvention de 1500€ accordée cette année pour l'accès aux ressources en ligne.
- Dans le *Volet Culturel* du projet d'Etablissement, prévoir une ligne de crédit pour les interventions de personnes extérieures, les expositions, les manifestations et les sorties culturelles payantes.
- Salle d'exposition à proximité du CDI.

Moyens humains

En plus du renforcement des effectifs du CDI, afin que les documentalistes puissent

valablement mener à bien leur mission de formation à la recherche documentaire,
besoin de formation :

- Stages de formation à la recherche documentaire, en particulier sur Internet (avec l'URFIST, par exemple) proposés non seulement aux documentalistes mais aux enseignants.
- Stages en établissement sur le nouveau logiciel BCDI3 pour le Personnel du CDI.

Calendrier de réalisation :

La plupart des actions devraient être mises en place dès le début de l'année scolaire.

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

- **Intermédiaires** : taux de participation de classes à des travaux de recherche documentaire, implication des enseignants, augmentation des prêts, de la fréquentation du CDI ...
- **Final** : constatation d'une amélioration des compétences en recherche documentaire (tests d'évaluation, satisfaction des enseignants et des documentalistes), d'une plus grande coopération enseignants/documentalistes, d'un changement dans l'intérêt porté au travail de recherche documentaire (par sondage, par exemple).

Action 2.2.8 : Travail en commun sur la dissertation

Rédaction : B Fauvergue

Personnes membres du groupe, volontaires pour participer au projet : Mme Fauvergue Sciences Economiques et Sociales, Mme Petitcolin Lettres, Mme Pierrard Histoire Géographie, Mme Perfettini SES.

La liste n'est ni définitive ni close

Fil conducteur : harmoniser les pratiques et la technique d'apprentissage de la dissertation dans diverses disciplines

Niveaux et filières concernés : seconde, première, terminale, toutes filières

Principes de départ

- les élèves ont de plus en plus de difficultés à rédiger et argumenter
- le problème est amplifié pour les élèves non francophones
- plusieurs aspects coexistent :
 - l'aspect culturel : la technique de la dissertation est un exercice très « français » dans sa conception mais aussi dans la logique sous jacente
 - l'aspect disciplinaire : les différentes disciplines qui utilisent la dissertation comme exercice d'évaluation n'ont pas le même angle d'approche, les termes techniques utilisés ne renvoient pas nécessairement à la même signification, ne remplissent pas les mêmes fonctions.....

Objectifs intermédiaires

- clarifier , pour les différentes disciplines ce que dissenter veut dire, montrer les nuances selon les matières , les différences de pratique.....pour les professeurs
- constituer des fiches concepts autour des termes les plus fréquemment utilisés (ex dissertation, analyse,...pour les professeurs

- donner des points de repère sur les notions, leurs ressemblances, leurs différences, pour les élèves
- améliorer l'entente au sein des équipes pédagogiques
- faciliter le travail des élèves

Moyens

- Réunion toutes les $\frac{3}{4}$ semaines soit environ 9 réunions dans l'année
- Présence souhaitable de deux professeurs de chacune des matières : Lettres, SES, HG, Philosophie de façon à ce qu'il y ait toujours présence des disciplines mais pas trop de personnes par souci d'efficacité.
- Rémunération en HSE
- Petit matériel : disquettes, carte reprographie, papier....
- Contacts avec le GRISS (groupe de réflexion interdisciplinaire en Sciences Sociales de Tocqueville) afin de confronter les approches sur certaines notions

Evaluation Critères de réussite

Le point sera fait en janvier, une première synthèse proposée aux collègues.

Constitution de fiches concepts comparatives

Constitution de fiches méthodologiques communes

Pour certaines de ces actions, il serait bon de demander des stages d'établissement au PAF 2007-2008.

3. ... SOUSTENDU PAR UN PROJET DE VIE CULTURELLE ET SOCIALE

3.1 Vie culturelle

Une culture, c'est ce qui pousse sur un terrain donné. Le terrain des Collège et Lycée internationaux de Valbonne Sophia Antipolis est à l'origine d'une vie culturelle variée, d'autant plus riche sans doute qu'elle concerne des élèves issus de pays très divers, dont un nombre important est hébergé au Centre International de Valbonne et se trouve donc sur le site en dehors des horaires scolaires.

Elle bénéficie d'atouts particuliers, comme la présence sur le site d'une salle de cinéma et d'une radio.

Outre son aspect de plaisir gratuit, elle est en lien avec les activités pédagogiques, revêt une dimension sociale et est ouverte sur l'international.

Loisir et plaisir sont conjugués au pluriel, avec des activités de cinéma, musique, radio, lecture, sport et sciences, et un projet de cafés-réflexion.

De nombreuses propositions culturelles sont en relation avec des activités pédagogiques. Citons le cinéma, qui propose des films en version originale, ou la radio, qui permet la création d'émissions en lien avec les IDD, TPE ou l'ECJS. L'action de promotion de la lecture est un autre exemple de partenariat entre culture et pédagogie.

La vie culturelle permet aussi à des élèves de s'engager dans une association au sein de la communauté scolaire, et de contribuer à sa vie sociale. Plus largement, elle ouvre nos établissements sur l'extérieur, par la participation à des compétitions sportives, à des manifestations comme la Fête de la science, à des rencontres musicales ou cinématographiques.

Enfin, plusieurs projets ont une dimension internationale, comme « Science et plaisir de consommer en Europe » ou la Journée mondiale du livre, événement de l'UNESCO.

Action 3.1.1 (Groupe 18) Créer des « cafés réflexion » (philo, sciences sociales...)

A FAIRE

Action 3.1.2 : Place et politique du cinéma dans l'établissement

Personnes membres du groupe : Joëlle ROUARD, Maïté GORDON

Animateur : Joëlle ROUARD

Rédacteur : Maïté GORDON

Objectifs de réflexion :

RENFORCER L'EDUCATION A L'IMAGE ET L'APPRENTISSAGE DES LANGUES VIVANTES PAR DES PROJECTIONS D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE QUALITE, ET EN V.O DANS UN ETABLISSEMENT INTERNATIONAL.

Bilan de l'existant :

- Développer les compréhensions orales et écrites en exploitant et intégrant les œuvres complètes sur les listes de Bac LANGUES VIVANTES en toute légalité (droits Sacem réglés)
Impliquer toutes les LV de l'établissement.
- Cohérence et continuité de l'éducation à l'image entre Collège et Lycée en proposant au moins deux films par niveau (reconduire « Collège au cinéma » qui n'est plus subventionné par le conseil Général et continuer « lycéens et apprentis au cinéma » en partenariat avec le Rectorat de l'académie de Nice et la Région PACA)
- Culture, pédagogie et compétences transversales : participation de toutes les matières Histoire, SES, SVT, EPS, ECJS...
- Education à la citoyenneté/ lutte contre les conduites addictives: projection de documentaires ou/ et films à thème d'actualité.
- Travail avec la Radio de l'établissement : création d'une émission « les jeudis de la critique cinéma »

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

3. CIV : lieu ressource du cinéma scolaire sur Sophia Antipolis
 - Ouverture de la salle aux établissements demandeurs de séances scolaires.

4. CIV : lieu ressource Cinéma et Culture sur Sophia Antipolis
 - Organisation de 3 week-ends cinéphiles avec les élèves de l'internat
 - nuit du classique
 - le cinéma de genre
 - soirée court-métrages

3. Création d'une option cinéma pour la filière L

Calendrier prévisionnel :

TOUT AU LONG DE L'ANNEE SCOLAIRE

3 films « collègue au cinéma »
3 films « Lycéens et apprentis au cinéma »
2 films en VO espagnole
2 films en VO anglaise
2 films en VO italienne
2 films en VO allemande
2 films en HISTOIRE GEO
2 films en ECJS et SES
2 films exigés par l'actualité.
3 week-ends thématiques
ENVIRON 26 ŒUVRES x 3 SEANCES = **78 projections**

Moyens nécessaires :

- Une personne ressource : programmation, communication, planification de l'occupation de la salle, organisation des séances scolaires pour les élèves du CIV, organisation de séances scolaires pour élèves extérieurs, suivi des copies...dossiers de presse pour collègues.(enseignant détaché de 3 heures ou 3 HSA)
- Budget fonctionnement d'un projectionniste pour environ 78 projections (50 €la projection)
- Mise à disposition d'un bus pour déplacement des élèves jusqu'au CIV : lieu ressource du cinéma scolaire sur SOPHIA ANTIPOLIS
- Création d'une option cinéma pour la filière L
- Mise à disposition d'un bus pour participation aux actions du Festival de Cannes

Action 3.1.3 : Place et politique de la musique dans l'établissement

Personnes membres du groupe : Clément Carrasco, Jean-François Jacomino, Fabrice Oddi

Animateur : JF Jacomino

Rédacteur : C. Carrasco

Objectifs de réflexion :

La Musique au sein du projet d'établissement doit être envisagée sous ses deux facettes qui, si elles sont différentes, n'en sont pas moins complémentaires et indissociables.

D'une part, il y a dans notre établissement, un enseignement de spécialité en lycée (coef.6 au bac) : Il faut rappeler que cette option n'est présente qu'au CIV, au niveau du bassin + une option facultative ouverte aussi de la seconde à la terminale.

D'autre part, il y a un ensemble instrumental (le Big Band), dont l'effectif s'appuie justement sur un recrutement au sein de l'option de spécialité et de l'option facultative, qui fait partie intégrante de l'établissement : il représente en effet celui-ci, dans de nombreuses manifestations au niveau local, national, et international depuis 1992.

Les objectifs de réflexion sont donc de mettre ces deux facettes de la Musique en avant, dans le projet d'établissement.

Bilan de l'existant :

- le cumul des deux options (lourde et facultative) au CIV, nous amène à un effectif

avoisinant la centaine d'élèves, de la seconde à la terminale ; chiffre qui place largement en tête le CIV, au niveau académique.

- Le Big Band est, depuis 1992, une des vitrines culturelles de l'établissement qu'il représente tant sur le plan local que sur le plan national ou international.

C'est à la fois un ensemble :

- d'établissement : le CIV met à disposition de l'orchestre salles de répétition, salle de cinéma pour les spectacles, bus pour les déplacements ; il offre aussi ses structures hôtelières dans le cadre d'échanges avec d'autres groupes. Il octroie des HSA aux enseignants concernés.
- associatif : l'association JMSU (Jazz en Milieu Scolaire et Universitaire) , loi 1901, fournit et renouvelle l'équipement matériel (instruments, sono, partitions...) de l'orchestre.

Action 3.1.4 : CLIN D'OEIL FM, la radio de l'établissement

Animateur : RUNFOLA Pierre-Yves

Rédacteur : CAZAUX Steven

Objectifs de réflexion :

Le Centre International de Valbonne abrite dans ses locaux une radio, autorisée par le CSA, sur la fréquence de 106.1. Cette radio (Clin d'œil FM) émet vingt quatre heures sur vingt quatre, sept jours sur sept, toute l'année et ce depuis sa création en 1992.

Radio associative, gérée par l'association ALMA, la fréquence de la radio est disponible aux membres de l'association qui souhaitent connaître une expérience d'animation radio.

Il s'agissait jusque là d'initiatives menées de façon ponctuelle (cf. bilan de l'existant).

Ces expériences très formatrices, permettent aux élèves de développer des techniques d'expression orale et leur apportent un enrichissement culturel exceptionnel. Il nous est apparu nécessaire, dans le cadre de la rédaction du projet d'établissement, d'inscrire l'activité radio (animation/création d'émission), l'acquisition des techniques/compétences/savoir faire nécessaires à cette activité comme un des axes prioritaires de ce projet.

Cette ambition permettrait l'utilisation de l'outil radio dans le long terme. Inscrite dans le temps, elle gagnerait en efficacité et pertinence.

A cette fin, nous vous proposons deux projets qui pourraient débiter dès la rentrée 2007.

Projet 1 : Réalisation d'une émission radio en ECJS. Classe de première et/ou seconde.

Projet 2 : Réalisation d'une émission radio : revue de presse.

Moyens nécessaires au projet 1 : Réalisation d'une émission radio en ECJS. Classe de première et/ou seconde.

- Lieux fréquentés : CDI, radio (Clin d'œil FM, 106.1, autorisé CSA)
- Nécessité d'effectuer la séquence d'ECJS sur un créneau de 8 séances de 2 heures

- hebdomadaires par demi-groupe.
- Moyens techniques et matériels du CDI
 - Moyens techniques et matériels de la radio

Calendrier de réalisation :

Sur les créneaux horaires de l'ECJS :

Classes concernées : 2nde en demi-groupe, 1^{ère} en demi-groupe

16 heures élève, soit 8 séances de 2 heures

Les élèves choisissent un sujet de recherche sur les thèmes proposés en ECJS.

Les élèves effectuent une recherche documentaire au CDI (presse, internet, autres)

Les élèves acquièrent les techniques, savoir-faire, compétences pour :

1 : créer, animer, participer à une émission radio

2 : enregistrer cette émission sur un support

dialoguer, débattre sur le sujet (via un blog)

D'autres disciplines ou associations peuvent être concernées.

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

Evaluation du projet.

- Exprimer le vécu à travers le blog
- Recueillir les données en continu (maîtrise de l'outil radio)
- Production : émission enregistrée sur CDROM (un tel dispositif a déjà été testé avec succès dans le cadre des TPE l'année 2005-2006)
- Transmettre le savoir produit à l'ensemble du corps social par le biais de l'émission et de la participation au blog qui en résulte

Action 3.1.5 : Quels moyens spécifiques pour promouvoir la lecture ?

Personnes membres du groupe : Mmes Olivari, Perdreau, Reymondet-Commo et M. Compan.

Personnes ayant aussi participé à la rédaction : Mmes Deslandes et Prat.

Objectifs de réflexion :

Partant du constat que les élèves lisent de moins en moins (souvent attirés par d'autres activités plus ludiques...) et/ou lisent avec difficulté, ceci nuisant aux apprentissages scolaires, notre réflexion a porté sur les objectifs suivants :

- Comment encourager les élèves à lire (ou comment favoriser la *lecture loisir*) ?
- Comment améliorer les compétences en lecture (passant par la *lecture obligatoire*)?

tout en gardant en tête que ces deux objectifs sont forcément liés, ne pouvant aller l'un sans l'autre : des difficultés de lecture entraînent une perte du goût de lire et réciproquement ; sans intérêt pour « l'activité lecture » l'élève aura du mal à améliorer ses compétences

Bilan de l'existant :

CDI

- Un espace insuffisant :
une soixantaine de places assises pour le travail sur table et vingt fauteuils (lecture uniquement) pour environ 2500 élèves...
5 salles de sections langues, à l'origine prévues comme salles de lecture, occupées maintenant pour des cours...
- Un repérage difficile :
espaces dont la fonction est mal identifiée (mélange de plusieurs niveaux : collège, lycée et CPGE, signalétique insuffisante, etc.)
espace littérature de jeunesse mal signalé, mal éclairé, peu attractif et souvent méconnu des élèves
- Un fonds relativement important mais peu renouvelé en ouvrages récents du fait d'un budget insuffisant (6000 Euros en 2005 largement inférieur au budget qui serait attribué à deux établissements collège + lycée)
A noter aussi le manque de renouvellement des ouvrages de lecture suivie
- Malgré des horaires d'ouverture étendus le CDI ne connaît pas une fréquentation de lecteurs suffisante comme l'indique le faible taux d'emprunts.
- Des documentalistes surchargés par une multitude de tâches annexes multipliées par la taille de l'établissement : gestion des manuels, des spécimens, des plannings des salles, des emprunts de matériel, surveillance, (en particulier si les ordinateurs sont en libre accès, nécessité de surveiller chaque écran, étant donné qu'il n'y a pas de filtre Internet) toutes choses qui les détournent de leurs missions premières, dont l'incitation à la lecture.

ACTIONS

- Actions en partenariat avec les enseignants
La Journée Mondiale du Livre (Voir Annexe 1)
Autres actions épisodiques autour d'événements (Semaine de la presse, Journée de la terre, ...) ou suivant les souhaits des professeurs (Rallye lecture, concours, etc.).
- Actions du CDI
Initiation à la recherche documentaire et connaissance du CDI pour les nouveaux arrivants en début d'année

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

CDI

Le CDI, pour être efficace dans la promotion de la lecture, doit retrouver sa destination première et l'identité qu'il a perdues : lieu de lecture, de documentation, d'information culturelle et non pas salle d'attente, de permanence, hall de gare, conciergerie... Pour cela, des changements devraient intervenir concernant :

L'espace

- Le CDI a besoin de **plus d'espace** pour avoir plus de places assises (réservées aux élèves lecteurs ou en recherche documentaire), des rayons plus aérés, plus éclairés, plus accessibles, plus attractifs... et pour pouvoir accueillir des expositions.
Propositions : Agrandir le CDI ou mieux, créer un second CDI pour séparer Collège et Lycée. En tout cas, **toutes** les salles annexes dans le CDI (salles de section, salle 17, Sculpteurs, ...) devraient être libérées des cours et réservées à l'usage exclusif du CDI.

Une salle d'exposition devrait être aménagée à proximité immédiate.

- Le CDI a besoin d'un **espace mieux aménagé** avec des secteurs bien délimités et identifiés.
Propositions : Aménagement d'espaces particuliers pour les élèves du lycée et du collège. Lycée/Collège, création d'espaces spécifiques : lecture, informatique, ... amélioration de la signalétique...

Le fonds

- Le CDI a besoin de **renouveler et d'augmenter son fonds** en particulier en langues
Propositions : renouveler et augmenter les ouvrages en série utilisés par les professeurs de lettres, remplacer systématiquement les livres manquants ou trop abîmés et compléter le « fonds de base littéraire » avec l'aide des professeurs de littérature, acheter plus de « nouveautés » en littérature ou documentaires, acheter des documentaires en langues étrangères correspondant aux programmes.
- Le CDI a besoin de **diversifier les supports de lecture**
Propositions : acquérir plus de DVD en rapport avec les œuvres étudiées, accueillir des expositions et les travaux d'élèves (lecture de l'image), favoriser l'accès aux nouvelles technologies de l'information (audio-visuelles et informatiques).

Les acteurs :

Conformément au bilan dressé plus haut, recentrer le travail des documentalistes sur les missions qui leur sont confiées et utiliser au maximum leurs compétences, notamment en matière de lecture.

Propositions : Augmenter le personnel et le faire bénéficier de formations ciblées.

Participation **de personnes extérieures** au CDI .

Propositions : pour favoriser la coopération avec les enseignants de toutes les matières, leur faire connaître les compétences des documentalistes par des réunions en début d'année et une visite systématique du CDI pour les nouveaux arrivants.

Intégrer les parents volontaires dans les activités du CDI : selon leurs compétences, pour animer les salles de section, s'occuper d'un club, participer à des actions ponctuelles ...

Faire participer les élèves volontaires à la gestion ordinaire du CDI : plus ils seront familiarisés avec l'organisation du CDI, mieux ils sauront utiliser les ressources et prendront plaisir à le fréquenter (comme nous l'avons constaté avec les deux stagiaires de 4^e accueillis au CDI cette année)..

La communication

Le CDI a besoin de communiquer plus clairement et d'avantage sur ses activités, donc obligatoirement sur tout ce qui concerne la lecture.

Propositions : utiliser tous les canaux de communication disponibles au CIV : radio, intranet, internet à côté des moyens classiques tels l'affichage et le courrier dans les boîtes aux lettres.

Avoir des délégués CDI dans chaque classe qui serviraient de relais avec le CDI Actions spécifiques à la lecture

Actions spécifiques à la lecture :

Actions visant à améliorer les compétences (lecture obligatoire)

- Séances systématiques au CDI d'initiation à la recherche documentaire avec des modules de lecture de documents (en particulier lecture d'images) puisqu'un passage obligé du travail sur documents en est la « lecture » qu'il s'agisse d'un film, d'un texte, d'une affiche, d'une page internet ...
Les documentalistes sont formés pour enseigner ces techniques et donc devraient travailler plus souvent en collaboration avec les enseignants, en particulier lors des IDD, TPE, ECJS.
- A l'occasion d'événements particuliers : semaine de la Presse, Printemps des Poètes ... des séances de travail pourraient être organisées au CDI.

Actions visant à encourager la lecture loisir

- Poursuivre l'action « JML » (voir Annexe 1)
- Participer aux événements, activités autour du livre et de la lecture : Printemps des Poètes, le Goncourt des Lycéens, salon du livre ...
- Création d'un club lecture aux activités diverses comme par exemple : parrainage de lecteurs, avis de lecteurs sur les notices, critique de livres, débats, conférence avec intervention d'auteurs, spectacles autour d'œuvres littéraires, etc.
- Expositions sur le livre : beaux livres, par thème ...
- Concours inter-classes, rallye ou défi lecture
- Lecture à haute voix
-

Toutes ces actions ne sont possibles qu'en collaboration avec les enseignants qui doivent être prêts à s'investir.

Moyens nécessaires :

Moyens financiers

- 1- Budget du CDI plus important : voir besoins listés plus haut
- 2- Budget indépendant pour financer la Journée Mondiale du Livre (voir Annexe 1)
- 3- Dans le volet culturel du projet d'Etablissement, prévoir une ligne de crédit pour les interventions de personnes extérieures (auteurs, éditeurs...), les expositions payantes, ou spectacles.
- 4- Pour le renouvellement des livres de lecture suivie, des crédits suffisants doivent être prévus par les enseignants concernés.
- 5- Si création d'un club lecture, prévoir un budget spécifique

Moyens humains

Plus de personnel au CDI, participation de personnes extérieures (voir plus haut)

Formation : dans le cadre du PAF, demander des formations en établissement pour les documentalistes et professeurs intéressés ;

 dans le cadre européen (Comenius) et pour répondre à la spécificité de notre établissement, participer à des stages pédagogiques sur la lecture (et pourquoi pas en organiser)

Calendrier de réalisation :

Dès la rentrée pour les actions ne demandant pas de moyens supplémentaires, et selon la disponibilité et l'implication des « acteurs » cités plus haut .

JML : début du 3^e trimestre chaque année scolaire. La préparation commençant dès novembre.

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

Intermédiaires : taux de participation aux activités, implication des enseignants ou des personnes extérieures, augmentation des prêts, de la fréquentation du CDI ...

Final : constatation d'une amélioration des compétences en lecture ; appréciation du goût des élèves pour la lecture (par sondage, par exemple).

ANNEXE 1 Journée mondiale du livre

C'est un événement de l'Unesco :

Le 23 avril 1616, disparaissaient Cervantes, Shakespeare et Garcilaso de la Vega dit l'Inca. Ce 23 avril marque aussi la naissance, ou la mort d'éminents écrivains comme Maurice Druon, K. Laxness, Vladimir Nabokov, Josep Pla ou Manuel Mejía Vallejo. C'est pourquoi, cette date ô combien symbolique pour la littérature universelle, a été choisie par la Conférence générale de l'UNESCO afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel.(Cf site de l'UNESCO)

Comme ce jour tombe pendant notre période de vacances, nous reportons à Mai la célébration de cette journée mondiale en proposant aux quatre sections internationales (... et professeurs de langues vivantes intéressés) une action commune pour promouvoir la lecture plaisir en langue étrangère.

Objectifs :

- Encourager les « non bilingues » à se familiariser à la littérature Contemporaine de leur section
- Les faire progresser dans l'acquisition de la langue
- Favoriser la lecture plaisir
- Rapprocher les sections par une activité commune
- Enrichir le fonds documentaire des sections
- Avoir une meilleure compréhension des différentes cultures
- A long terme, participer à des échanges avec d'autres sections internationales de la région

Mise en œuvre :

- Les professeurs intéressés se réunissent en début d'année avec les documentalistes pour choisir un thème de lecture commun (roman policier, voyage...)
- Proposition de titres aux élèves et achat des livres choisis
- Travail en amont dans la langue de section
- Présentation en français devant les élèves des autres sections sous diverses formes (saynètes , power point...), suivie d'un débat sur le thème

Moyens :

Le budget du CDI n'étant pas suffisant vu la taille de l'établissement (7000 € pour 2500 élèves et en 4 langues de section), nous demandons donc un budget spécifique pour

l'acquisition de nouveaux livres étrangers , qui sont forcément plus chers que des livres en français: 3000 €par an (750 €/ section)

Rattachement à un axe « international » ou « culturel » du projet d'Etablissement

Action 3.1.6 : Quelle place pour les associations sportives ?

Personnes membres du groupe : Mme Merchez ; M.Masounave ; M.Soriano

Rédacteur : M.Masounave

Objectifs de réflexion :

Comment faire vivre les associations sportives au sein des établissements, en poursuivant les objectifs nationaux assignés par l'UNSS, tout en s'adaptant aux particularités des EPLE.

Quelles actions éducatives en complémentarité des autres associations culturelles.

Bilan de l'existant :

Une association légalement affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) .

Une association sportive(AS) dont les objectifs éducatifs sont articulés autour de trois pôles : ***pôle compétition ; pôle responsabilisation ; pôle promotion*** (cf projet AS disponible sur le site <http://www.civfrance.com/eps>).

L'encadrement et l'animation sont assurés par les enseignants d'EPS dans le cadre de leur service selon un forfait de trois heures hebdomadaires.

Les élèves se licencient sur la base du volontariat, et leur nombre augmente régulièrement ces dernières années malgré un certain nombre de contraintes persistantes.

3. certains cours le mercredi après-midi ne permettent pas aux élèves de participer.
4. Mobilisation difficile des élèves de collège (section internationale) n'habitant pas à proximité.
5. Absence d'un lieu de vie et d'échange attractif et adapté dans l'établissement (bureau EPS) permettant notamment de diffuser les informations nécessaires à un fonctionnement optimal.
6. Installations insuffisantes pour organiser la pratique de masse, du fait du grand nombre d'associations

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

Passer d'une association sportive CIV à deux associations sportives

- A.S du collège international de Valbonne Sophia-Antipolis

- A.S du Lycée International de Valbonne Sophia-Antipolis

pour répondre à la demande institutionnelle (structuration...Bureau directeur...) impliquant les personnels de direction ,les enseignants ,les parents ,les élèves ,mais aussi répondre aux besoins différenciés des collégiens et des lycéens.

Développer le ***pôle responsabilisation*** du projet

C'est- à- dire rendre les membres de l'association plus acteurs du fonctionnement de l'association, pour permettre une éducation à la citoyenneté, aux différents rôles sociaux .

Développer le ***pôle promotion*** au travers des actions évènementielles (CROSS, Interclasses, accueil des correspondants étrangers....) mais aussi de la pratique de loisir (ski, randonnée...); accentuer le partenariat avec les autres associations culturelles.

Poursuivre et développer les actions engagées autour du *pôle compétition*, en essayant de répondre de manière optimale aux souhaits des élèves .

Développer la formation des jeunes officiels .

Faire vivre et développer le « centre unss rugby de Valbonne Sophia Antipolis » en partenariat avec les collègues de secteur.

Chercher des lieux de pratique disponibles répondant aux vœux des élèves (escalade notamment).

Moyens nécessaires :

- Continuité des moyens institutionnels : forfait horaire pour chaque enseignant (3 heures).
 - Lieu de vie dans l'établissement (bureau AS et EPS). Lieux de pratique (mur d'escalade, disponible depuis l'ouverture de la salle spécialisée, à étendre en surface grimvable)
 - formation continue des enseignants pour répondre à des activités nouvelles (demande grandissante des élèves pratiquant le snow-board...);
7. budget lié aux transports des élèves en constante augmentation.
8. Besoin de technologie (bornes wifi, matériel informatique) de diffusion de l'information afin de la rendre plus accessible aux élèves et aux familles (site internet de l'établissement).

Calendrier de réalisation :

Dès mai 2006 pour mise en œuvre à la rentrée de septembre.

Critères de réussite :

Pourcentage d'élèves impliqués (particulièrement les internes) dans les différents pôles ;

Résultats sportifs et nombre de jeunes officiels pour le *pôle compétition*.

Implication des élèves et des parents dans la vie de l'association , pour le *pôle responsabilisation*.

Opérations événementielles, ouverture vers les autres associations et la vie locale, et développement des activités de loisir (ski, randonnée...), pour le *pôle promotion*.

Obtention des lieux de pratique demandés.

Action 3.1.7 : Faire vivre la culture scientifique au collège et au lycée.

Personnes membres du groupe : Clarisse FIOL, Sylvie LAPIERRE, Jean-François PIETRI, Sandrine BISCONDI , Sylvie BURAY, Michelle EUN

Objectifs de réflexion :

Valorisation du potentiel scientifique du CIV et rayonnement de ses actions.

Bilan de l'existant :

Sciences physiques

- Club robotique

- Atelier scientifique Sismo des écoles (Physique et SVT)
- Station météo
- Envoi d'expériences de physique (mesure de température, pression, humidité, luminosité et prise de photos) embarquées dans un ballon stratosphérique par les élèves de MPI (lâcher prévu le 18 mai)
- Club Sophia Astro
- Dans le cadre de la semaine de la science : venue d'astronomes dans les classes, visites de laboratoires à Sophia, visite du village des sciences.
- Observation du transit de Vénus et des éclipses au moyen de solarscopes.
- Expériences avec de l'azote liquide.
- Conférence de Pierre-Gilles de Gennes à Antibes.
- Visite de l'observatoire de Calern au plateau de Caussol.
- Voyage à Cadarach avec les Terminales S (visite d'ITER pour la physique et visite de la réserve géologique de Digne pour la SVT)
- Science et plaisir de consommer en Europe (sciences physiques, histoire géo, langues, documentalistes)

Mathématiques

- Rallye mathématique de l'académie de Nice
- Concours Kangourou
- Trophée Lewis Carroll (mathématiques et lettres, de l'école au post-bac)
- Olympiades de mathématiques
- Club de bridge
- Demi-finale du championnat international des jeux mathématiques et logiques

SVT

- Atelier scientifique Sismo des écoles (Physique et SVT)
- Voyage à Cadarach avec les TS (visite d'ITER pour la physique et visite de la réserve géologique de Digne pour la SVT)

3.2 Vie sociale

Les particularités de notre établissement, son aspect « campus » et la grande diversité des publics et des objectifs, rendent particulièrement nécessaire une réflexion sur l'organisation de la vie en commun. Dans ce type d'établissement, les différents membres de la communauté scolaire ont une grande liberté d'action, mais ils peuvent aussi s'isoler et perdre certains repères. Travailler sur ce qui peut améliorer la vie sociale a pour objectifs de renforcer l'« esprit d'établissement » et permettre, d'une part, de minimiser les comportements déviants, d'autre part, de renforcer l'intégration de tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, auraient tendance à s'exclure de la communauté et du travail scolaire.

Les élèves sont majoritairement d'origine privilégiée et les problèmes que nous rencontrons sont moins le fait d'un environnement difficile (chômage, exclusion) et violent (délinquance endémique), qu'à des problèmes individuels liés à des histoires personnelles, à une relative désocialisation propre à certains milieux favorisés (« délinquance anémique ») ou, tout simplement, à l'adolescence. Ils n'en sont pas moins graves et doivent être pris au sérieux.

Les actions que nous avons prévues de mener peuvent apporter quelques réponses : certaines ont pour objectif, dans le cadre d'ailleurs des lois de 98, de renforcer la citoyenneté des élèves en augmentant leur responsabilité dans l'organisation de la vie de l'établissement (gestion d'associations et de lieux réservés à leurs activités) ou en les impliquant dans la lutte contre les comportements déviants (actions contre les incivilités ou les addictions) ; d'autres de développer les institutions dans lesquelles ils pourront approfondir leur conscience d'appartenir à une communauté

Action 3.2.1 : La maison des associations

Thème :

Personnes membres du groupe :

Animateur :

Rédacteur :

Objectifs de réflexion :

Améliorer le fonctionnement de la maison des associations, lieu de coordinations des nombreuses associations qui ont leur siège dans nos établissements.

Bilan de l'existant :

Dix associations sont situées juridiquement sur le campus des lycée et collège internationaux et du Centre International de Valbonne :

- Les quatre associations liées aux sections internationales : ASEICA (anglais), APEG (allemand), APRODESIE (italien) et ASPESI (espagnol)
- Une association sportive : L'Association sportive du CIV
- Deux associations culturelles : ALMA (radio, cinéma et autres activités culturelles) et JMSU, le Big Band (musique)
- Une association de solidarité : CIVsolidarité
- L'association des lycéens : La Maison des lycéens.

Un local a été mis à la disposition des ces associations. Situé au cœur de l'établissement, il permet aux associations de s'organiser, de recevoir et d'informer.

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

Moyens nécessaires :

Calendrier de réalisation :

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

Action 3.2.2 : VL, Maison des lycéens

Personnes membres du groupe :

Animateur :

Rédacteur :

Objectifs de réflexion :

Comment dynamiser l'activité des différentes instances de représentation lycéenne et ainsi approfondir la citoyenneté lycéenne.

Bilan de l'existant :

Rappel de la composition du CVL et de son rôle

Le CVL regroupe 10 lycéens et 10 adultes représentant les personnels et les parents d'élèves. Ces derniers assistent aux séances à titre consultatif et ne prennent pas part aux votes. Les représentants lycéens au CVL : Sept lycéens élus, pour deux ans (les années paires), par l'ensemble des élèves de l'établissement au scrutin pluri-nominal à un tour ; trois délégués des élèves, élus pour un an, par l'assemblée générale des délégués ; pour chaque titulaire, est élu un suppléant. Lorsque le titulaire est en terminale, le suppléant doit, obligatoirement, être inscrit dans une classe de niveau inférieur. Les autres participants au CVL : Cinq enseignants ou personnels d'éducation ; trois personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (ATOS) ; deux représentants des parents d'élèves. Des personnes extérieures, dont la présence est jugée utile, peuvent participer à une séance du CVL à l'initiative du chef d'établissement ou à la demande de la moitié de vos représentants lycéens.

Le CVL est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges entre lycéens et adultes de la communauté éducative. Les représentants lycéens émettent des avis, proposent des aménagements et suggèrent des solutions qui sont systématiquement transmis au conseil d'administration. Ils peuvent intervenir sur : Les principes généraux de l'organisation des études ; le projet d'établissement ; le règlement intérieur ; l'organisation du temps scolaire ; l'organisation du travail personnel et le soutien des élèves ; l'information liée à l'orientation ; la santé, l'hygiène et la sécurité ; l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne ; l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires ; la formation des représentants des élèves ; les conditions d'utilisation des fonds lycéens.

Rappel des statuts de la Maison des lycéens et de son rôle

La maison des lycéens est une association de type loi 1901. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé d'élèves volontaires. Ils élisent parmi leurs membres majeurs, 3 élèves qui constitueront le bureau de l'association (président-trésorier-secrétaire).

Cette association peut permettre de rendre les élèves véritablement actifs et responsables dans tous les domaines de la vie sociale et culturelle de leur établissement

Point sur l'activité de ces instances jusqu'à aujourd'hui :

Si les représentants des élèves se sont régulièrement réunis, jusqu'à présent leur action n'a marqué la vie de l'établissement que de façon épisodique (Carnaval...). Cela s'est traduit, notamment, par une sous utilisation des fonds qu'ils ont à gérer.

Une réflexion doit donc être menée pour améliorer le fonctionnement de ces institutions.

Pour que cette réflexion soit immédiatement efficace, nous proposons qu'elle soit réalisée à la rentrée scolaire, dans un premier temps avec les élus de l'année 2005-2006, puis avec ceux qui seront désignés pour 2006-2007.

Eléments de réflexion et propositions du groupe :**Moyens nécessaires :****Calendrier de réalisation :****Critères de réussite (intermédiaires et final) :****Action 3.2.3 : Créer un lieu de vie pour les collégiens et les lycéens**

Personnes membres du groupe : Mr Simonetti, Mr Lassialle, Mr Brémond, Mme Bel, Mr Macowiak et Mr Silvano

Rédacteur : Mr Silvano

Objectifs de réflexion :

Permettre aux élèves de se retrouver pour des activités non directement scolaires dans un lieu couvert et qui peut être fermé.

Bilan de l'existant :

Les seuls lieux qui existent pour le moment sont soit des espaces de travail (études, CDI), soit des espaces de consommation (cafétéria)

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

Il convient de choisir un lieu central, assez grand, ouvert mais qui peut être protégé afin de pouvoir laisser du matériel, et qui peut être régulé indirectement par des adultes.

Une zone semble convenir parfaitement à ce projet : les deux salles entre les bureaux des CPE (niveaux 100) et l'escalier qui longe le local des associations. Elles servent actuellement de salles de cours et de lieux pour entreposer divers matériels. Leurs avantages sont les suivants :

- Elles sont au cœur de l'établissement
- Elles ne sont pas collées à des salles de cours ou de travail. On peut donc y faire du bruit sans réellement gêner.
- Leur proximité avec des bureaux et de lieux où vivent des adultes permet une régulation « douce »
- Elles sont assez grandes, surtout si on ouvre une communication entre les deux.
- Elles donnent d'un côté sur la cours, de l'autre sur le plateau de Sophia Antipolis.

L'espace destiné aux élèves pourraient être complété par l'aménagement en salles d'étude des pièces attenantes. Cela déboucherait sur une zone où les élèves pourraient passer du travail à la détente, de l'encadrement à l'autonomie, et cela de façon progressive.

Moyens nécessaires :

- Réalisation d'une ouverture entre les deux salles, sans que cela implique une modification architecturale impliquant une demande d'autorisation.
- Installation de fauteuils et de tables basses sur le modèle de ce qui est fait dans la salle des professeurs.
- Le reste de l'aménagement devra être fait par la Maison des lycéens et le CVL.

Calendrier de réalisation :

- Réalisation du projet et demande, si cela est nécessaire, des autorisations avant la fin mars 2007
- Travaux au troisième trimestre 2006-2007
- Ouverture septembre 2007.

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

- Suivi du calendrier prévu
- Prise en charge véritable par les élèves, d'une part, du projet, d'autre part, de l'organisation du lieu lorsqu'il sera fonctionnel.

Action 3.2.4 : Lutter contre les incivilités

Personnes membres du groupe : Mr Simonetti, Mr Lassialle, Mr Brémond, Mme Bel, Mr Mackowiak et Mr Silvano

Rédacteur : Mr Silvano

Objectifs de réflexion :

Trouver des moyens pour limiter les actes d'incivilités qui font régresser la qualité de vie et de travail dans nos établissements.

Bilan de l'existant :

Même si les problèmes d'incivilité n'ont pas, comme dans d'autres établissements, une dimension telle qu'ils déstabiliseraient le fonctionnement quotidien, ils pèsent sur la vie des personnels et traduisent une moindre intégration à la communauté scolaire d'une partie des élèves.

Nous rencontrons trois principaux types d'incivilités :

- Tags et graffitis sur les murs et les bureaux
- Dégradation du matériel : Colle dans les serrures, alarmes incendie cassées, WC bouchés intentionnellement etc
- Détritus jetés par terre

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

- Dans la pratique quotidienne, les enseignants doivent être vigilants et ne pas laisser les élèves écrire sur les tables ou abandonner leurs détritus.

- Des campagnes doivent être menées pour sensibiliser les élèves : Affichages, signature d'une charte anti-incivilités etc
- Lors des réunions parents professeurs cette question doit être évoquée
- Les surveillants doivent faire des « rondes » régulièrement dans les endroits sensibles : Amphis 1 et 2 et le hall qui se situe devant, Escaliers entre les 300 et les 200, salles 900 et Salles 400.
- Tous les locaux doivent être équipés de fermeture efficaces (revoir, en particulier, celles des amphis 1 et 2)
- Un budget doit être prévu pour peindre et poncer rapidement les endroits qui sont « tagués ».
- Les bureaux en bois (amphis 1 et 2 par exemple) doivent être remplacés par des bureaux anti-tags.

Les solutions traditionnelles semblent peu efficaces pour faire face à des actes souvent anonymes et ce sont aussi les élèves eux-mêmes qui doivent être à l'origine des opérations de lutte contre les incivilités.

Moyens nécessaires :

- Un budget spécifique
- Une organisation du travail des surveillants intégrant cette mission
- Une sensibilisation des tous les personnels à cette question.

Calendrier de réalisation :

- Ces actions peuvent être mises en œuvre dès l'année 2006-2007

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

- Bilans réguliers de l'état des dégradations qui permettront de vérifier l'efficacité des actions.

Action 3.2.5 : Comment lutter contre les addictions et promouvoir une politique de santé

Personnes membres du groupe : Mme Quenet, M Simonneti, Mme Grimal-Rols, Mme Martin, M Lassiaille, M Mackowiak

Animateur : Mme Quenet

Rédacteur : M Lassiaille, M Mackowiak

Objectifs de réflexion :

- Rendre l'élève responsable, autonome et acteur de la prévention ;
- Organiser la prévention des dépendances et des conduites à risques ;
- Assurer le suivi des jeunes dans et hors de l'école ;
- Venir en aide aux élèves manifestant des signes de mal-être ;
- Renforcer les liens avec les familles.

Bilan de l'existant :

1) Moyens actuels

- A l'infirmerie deux agents partagent un poste sur des créneaux horaires différents. Toutefois ce fonctionnement semble insuffisant, puisque, en 2006, certains élèves se sont retrouvés sans possibilité de contact ou de suivi médical ;
- Le point-écoute à la cafétéria a disparu ;
- Deux pharmaciens de la place Bermond sont intervenus à propos de la pilule du lendemain ;
- Semaine santé organisée la veille des vacances de Noël, en partenariat avec la *mutualité française, la vie libre, la gendarmerie, le FRAD, les parents d'élèves, l'association MON JOY et une diététicienne*. Il y convient de bien distinguer le public collège du public lycée.
- Une assistante sociale en poste le jeudi et le vendredi ;
- Coordination de l'action des conseillères d'orientation psychologues ;
- Tutorat positif de professeurs en classe de seconde ;

2) Problèmes constatés

- En ce qui concerne le tabac, le CIV est non fumeur, la directive est appliquée dans l'espace des EPLE ;
- En ce qui concerne l'alcool, pas de cas connu d'addiction mais des consommations hors de l'établissement (comme pour le tabac) ;
- En ce qui concerne le cannabis, pas de trafic connu dans l'établissement mais témoignages de consommation ;
- Peu de demande de la part du personnel pour des actions liées à la politique de santé ;
- Peu de motivation des élèves pour cette même politique.

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

- Créer des postes à l'infirmerie pour les trois entités (collège, lycée et internat).
- Garder un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) pour les trois établissements ;
- Création d'un lien CESC sur le site du CIV pour fournir des informations, un calendrier ;
- Etablir chaque année un calendrier d'intervention à proposer au cours de la réunion d'information parents /professeurs ;
- Renouveler la demi-journée d'accueil des élèves de sixième et de leurs parents en y plaçant un volet de sensibilisation aux problèmes de santé des adolescents. Un spécialiste pourrait y intervenir ;
- Favoriser la mise en place des projets d'aide individuelle (PAI) dès la journée de prérentrée avec une conférence du docteur Bessiere (pédiatre référence des PAI et des enfants précoces) et une réunion d'information de l'équipe éducative impliquée dans le PAI ;
- Mettre en place une formation aux gestes de premiers secours pour la classe de troisième encadrée par M Soufflet et prévoir une formation sur la base du volontariat pour les autres élèves et pour le personnel du CIV ;
- Mettre en place, pendant la semaine d'immersion, des activités pour les élèves de sixième autour du thème «tabac et respect de l'autre» ;
- Mettre en place une réunion d'information de rentrée pour les parents d'élèves et les élèves de seconde ainsi que pour leurs professeurs principaux au sujet de la politique de santé avec l'intervention d'un spécialiste ;
- Maintenir la semaine santé et laisser la liberté aux enseignants de planifier un programme (supervisé par le professeur principal) pour amener les élèves à chaque

- activité ;
- Ajouter deux rubriques à la semaine santé : le dopage et l'hygiène alimentaire ;
- Réorganiser un point écoute à la cafétéria ;
- Faire respecter strictement la zone non-fumeur ;
- Remettre d'urgence en état les toilettes des élèves (carrelage, cloisons, portes)

Moyens nécessaires :

Calendrier de réalisation :

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

- Evaluation en fin d'année scolaire du succès des propositions pratiques énoncées et remédiation en cas d'échec ;
- Evaluation trimestrielle pour le CESC.

Action 3.2.6 : Quelle politique d'accompagnement pour les élèves hébergés ?

Personnes membres du groupe : Mme Partarrieu, Mme Zander, M. Roca

Animateur : Non désigné

Rédacteur : M. Roca

Objectifs de réflexion :

- Les élèves hébergés peuvent être en (grande) difficulté scolaire et / ou familiale
- Les élèves hébergés – certains sont très jeunes – peuvent être isolés (par rapport à leurs familles, les autres internes, leurs camarades de classe...)
- Les élèves hébergés peuvent être désœuvrés par manque d'intérêt pour les activités proposées
- Les élèves hébergés peuvent montrer un manque d'implication dans les propositions d'activités

Bilan de l'existant :

- Une centaine d'élèves restent chaque week-end au pavillon. Il s'agit essentiellement de jeunes africains, quelques européens (allemands, espagnols, russes), quelques français dont les familles habitent loin, auxquels s'ajoutent quelques cas « sociaux » et / ou des jeunes qui ne souhaitent pas rentrer chez eux, notamment élèves de Terminale qui souhaitent préparer leurs examens.

Eléments de réflexion et propositions du groupe :

- ① Recensement des familles ouvertes à accueillir un – ou plusieurs – élèves internes :
- Appel aux familles volontaires (fédérations de parents d'élèves, associations des sections internationales, administration du C.I.V.)
- Pourquoi ne pas imaginer un appel plus « directif » ? (Document du dossier d'entrée en

6^{ème} d'engagement à accueillir un certain nombre de fois au cours du trimestre un enfant interne de la même section ou de la même langue que l'enfant de la famille) Cela aurait des conséquences non négligeables sur la constitution des classes (hétérogénéité, équilibre ...) et permettrait la mise en œuvre d'un véritable tutorat (« parrainage » ?)

② Amélioration de l'intégration des élèves hébergés dans les classes par :

- mise en place d'un système de travail en groupe,
- refonte de l'organisation du soutien,
- généralisation du tutorat

③ Création d'une structure d'accueil et de contrôle :

- Composition mixte (parents – administration)
- Moyens : Un responsable à tour de rôle avec un n° de portable (style « médecin de garde »)
- Feuille de route pour délimiter les services offerts par la structure et les domaines de responsabilité (Elèves accueillis « pour l'année » ou rotation ? Familles d'accueil vraiment accueillantes... ou trop accueillantes [contrôle de l'effectivité de la prise en charge] ? Période d'essai [enfant à problèmes] ?).

Moyens nécessaires :

- Un téléphone portable
- Beaucoup de disponibilité
- Une bonne coordination entre le service des élèves hébergés et les parents d'élèves responsables du fonctionnement du système

Calendrier de réalisation :

- Dès le lancement de la procédure de réinscription en fin de 2^{ème} trimestre + tout le long du 3^{ème} trimestre + avant et pendant la période de rentrée
- Immédiatement : Prendre contact avec les fédérations de parents d'élèves et les associations de sections internationales.
- Une suggestion : profiter de la fête du samedi 13 mai pour lancer officiellement l'idée (ouverture d'un stand ?)

Critères de réussite (intermédiaires et final) :

- Moins d'élèves hébergés au pavillon le week-end
- Amélioration des résultats scolaires des élèves hébergés
- Diminution des problèmes physiques et psychologiques (mal-être, drogue, violence, sentiment d'abandon, ...)
- Mobilisation accrue des familles

CONCLUSION